



AVIS

Conseil National des Villes

COVID-19

PANSER LE PRESENT

PENSER LES FUTURS

L'urgence d'agir : des chantiers concomitants

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

L'avis a été adopté à la majorité en séance plénière le 22 juin 2020
Tenue en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire 45 votants : 44 pour et 1 contre

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
METHODE D'ELABORATION DE L'AVIS	4
CONTEXTE	6
PREAMBULE	9
TABLEAU DE SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS.....	14
PROPOSITIONS DU CNV	18
LA SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR POUR L'APRÈS CRISE	18
REINTERROGER LES RELATIONS DES INSTITUTIONS AVEC LES POPULATIONS	25
PREVENTION ET FORMATION	25
L'ECOLE.....	25
LA POLICE	27
LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES	30
UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR UN PUBLIC SPECIFIQUE	33
... LES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES.....	33
... LES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS	33
PRECARITE, EMPLOI ET FORMATION	35
DES PUBLICS PRIORITAIRES	35
DES DISPOSITIFS INCLUSIFS AU PLUS PRES DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	41
DES APPROCHES RENOUVELLEES ET DES MOYENS PERENNES PRIORISES	41
CAPITALISER SUR LES SOLIDARITES POUR TOUS AVEC TOUS ...	46
CONCLUSION.....	51
ANNEXES	54

AVERTISSEMENT

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » Albert CAMUS, L'Homme révolté.

Postuler - ou pas - que le monde d'Après sera nécessairement différent du monde d'avant, la crise offrant une opportunité, laisse supposer que les organisations vont radicalement changer. C'est postuler qu'elles ne reposent pas structurellement sur l'inertie. Il faut donc une volonté politique forte et un arbitrage entre saine gestion et capacité d'adaptation, une stratégie de l'agileté. L'objectif des politiques publiques ne saurait consister en un simple « retour à la normale » pour des ménages dont la situation préalable au confinement était déjà marquée du sceau de la précarité.

L'humanité a connu d'autres crises - y compris sanitaires - bien plus dévastatrices que le COVID 19 ...

Il revient donc au Conseil national des villes (CNV), dans le rôle d'aiguillon qui est le sien et pour répondre à la saisine du ministre chargé de la ville et du logement, d'interroger l'action publique sur sa capacité à mettre en lumière les besoins et les réponses à apporter ici et maintenant aux habitants et habitantes des quartiers prioritaires et répondre aux besoins immédiats, mais aussi mettre en chantier dès maintenant des actions dont l'impact sera différé, compte tenu des mécanismes de changement à mettre en place.

C'est en ce sens que cet avis est proposé et organisé.

Au-delà des publics prioritaires des quartiers populaires identifiés que sont les enfants et les jeunes comme les femmes - et notamment les femmes cheffes de famille -, les propositions thématiques de cet avis sont classées selon trois critères :

Mesures à impact immédiat

Mesures à impact différé

Mesures à impact à plus long terme

Ce n'est pas un classement par priorité : tous les chantiers sont à ouvrir dès maintenant, l'impact de leur mise en œuvre peut ne pas être immédiat et dépendre du temps des décisions et de la capacité d'agilité pour lever freins et inerties, dont rien n'assure que la sortie de cette crise sanitaire, sociale et économique nous préservent.

METHODE D'ELABORATION DE L'AVIS

LES ETAPES PREALABLES

Le secrétariat général du CNV a assisté à compter du 30 mars aux réunions hebdomadaires en visioconférences organisées par l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec les réseaux des associations d'Elus, les préfets et les sous-préfets délégués à la ville et les réseaux d'acteurs de la politique de la ville afin de recueillir les remontées du terrain, les initiatives lancées et les points d'alerte identifiés ainsi que les travaux en cours au sein des programmes de la direction politique de la ville.

Le ministre chargé de la ville et du logement, Julien DENORMANDIE a saisi le Conseil national des villes le 15 avril 2020 « *pour recueillir son avis sur les mesures à prendre pour anticiper la sortie de crise et accompagner les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, comme les associations de proximité, qu'elles dépendent ou non des grands réseaux qui y œuvrent* »¹.

Le Bureau du CNV s'est réuni chaque lundi à 18h depuis le 15 avril afin d'échanger sur la situation de crise sanitaire, la mobilisation des acteurs afin d'organiser la contribution des membres du CNV aux travaux de l'ANCT et la réponse à la saisine ministre.

Le Bureau du CNV du 22 avril a validé la méthode de travail et de participation aux groupes de travail de l'ANCT en désignant un binôme de membres du CNV représentant l'instance : Pascal BRENOT et Denis SOUILLARD, Samira DJOUADI et Pierre-Pascal ANTONINI (CC Lyon), Souâd BELHADDAD et Irma CORONADO-GOUPIL (CC Paris 20^e), Marianne BLAYAU et Patrick CHEVALIER (CC Toulouse), Guillaume MARMASSE et Ibrahima MMADI (CC Nice), Sabrina DRLJEVIC et Djamila HADDOU (CC Lyon). D'autres membres du CNV ont également participé aux groupes de travail au titre de leur instance : Florence EMANUELLI, Laurent GIRAUD, Christophe PARIS, Claude SICART, Guillaume VILLEMOT.

L'objectif de cette participation aux groupes de travail de l'ANCT est de se nourrir des échanges et des initiatives relevées et proposées par les participants aux GT. Les membres ont contribué et porté les travaux et avis antérieurs de l'instance lors des différentes réunions.

¹ Cf. Annexe 1 : Lettre de saisine du Ministre

L'ORGANISATION D'UN TRAVAIL COLLABORATIF MALGRE LA DISTANCE

Pour organiser les réflexions internes au CNV, le secrétariat général a, sur la base des avis rendus sur la mandature 2015 – 2018 et la mandature actuelle, rédigé une note de synthèse pour fournir un support de réflexion aux membres participants aux groupes de travail de l'ANCT.

Le secrétariat général a sollicité début mai la contribution de tous les membres de l'instance via l'envoi d'un questionnaire « *Sur la base des avis CNV adoptés, quelles sont, selon vous, les recommandations à prioriser ?* » et a reçu 20 contributions en retour.

Le travail avec le Bureau, du 11 mai au 8 juin, s'est organisé autour des retours de l'instance, des fiches et travaux issus des groupes de travail de l'ANCT, des propositions des membres du Bureau qui, sur la base de projets de note-avis, ont souhaité enrichir l'objectif de départ en proposant des recommandations tant sur les besoins immédiats des publics que sur des actions ou chantiers à lancer, dont les impacts sont à plus long terme.

Le Bureau du 8 juin a décidé d'adresser, le mercredi 10 juin, le projet d'avis avec un tableau de synthèse des recommandations en sollicitant l'ensemble des membres de l'instance afin de recueillir avis, amendements et précisions.

Lors du Bureau du 15 juin, sur la base des retours des membres (taux de retour 20%, soit 13 contributions), les Vice-Présidents et les membres ont décidé des derniers amendements et précisions à apporter en soulignant que les retours des membres ont tous relevé la qualité du travail et des propositions. Il a été retenu que chaque membre du Bureau présente par thématique les propositions de recommandations pour adoption lors de l'Assemblée plénière du 22 juin 2020.

CONTEXTE

La crise sanitaire, qui touche aujourd'hui la France comme l'ensemble des pays du monde, s'accompagne d'une crise à la fois économique et sociale. La France connaît une **récession inédite de sa croissance (-32% par rapport à une activité normale) et le déficit public a plongé de plus de 12% du Produit Intérieur Brut (PIB)**. Selon les annonces du gouverneur de la Banque de France le 25 mai ce qu'il appelle l'acte II « Sortie du confinement progressive » devrait **coûter à l'économie française près de 6 points de PIB annuel supplémentaire**. Le 9 juin, les prévisions de la Banque de France font à nouveau état d'une récession de plus de 10% du PIB sur 2020 avec un retour à un niveau d'activité normal pas avant mi 2022 et un taux de chômage qui dépassera les 11,5% mi-2021 et passera sous la barre des 10% fin 2021.²

Un plan d'urgence économique sans précédent a été voté avec plus de 110 milliards d'euros pour soutenir l'économie et l'emploi. Des fonds de soutien sont créés et des aides d'urgences pour 4,1 millions de ménages ont été votées. Un plan de soutien massif aux collectivités territoriales est annoncé avec 4,5 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes et les coûts liés aux dépenses Covid 19³. **Ces mesures d'ampleur inscrites dans les prochaines lois de Finances 2020 et 2021 devront avoir un impact réel et significatif sur la population**. Personne ne devra être oublié, d'autant que les anticipations du marché de l'emploi sont très pessimistes, de nombreux emplois risquent de disparaître et une précarité économique peut s'installer durablement.

Or, les situations d'avant crise affichaient déjà des fortes disparités. En effet, dans les quartiers prioritaires, notamment marqués par :

- **Un taux de chômage 2,7 fois plus élevé qu'ailleurs**, touchant particulièrement les jeunes (36% des jeunes actifs sont au chômage, 30% des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi ni en formation) ;
- **42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté** (55% des enfants) contre 14% sur le reste du territoire⁴ ;
- **Des équipements et services publics** - massivement moins présents que sur le territoire national - avec des agents moins expérimentés voient, avec la crise sanitaire, des difficultés sociales et économiques encore plus marquées.

² Annonce de François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, Paris 9 juin 2020 <https://publications.banque-france.fr/projections-macroeconomiques-juin-2020>.

³ Agence France Presse « Collectivités : un plan d'urgence de 4,5 milliards d'euros face à la crise », le 30 mai 2020.

⁴ Les chiffres clés de la politique de la ville par l'ONPV « 42,2% c'est le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires, au lieu de 14,3 dans le reste du territoire ».

Se sont révélées des inégalités liées aux conditions d'occupation du logement, à l'accès aux soins, mais aussi se sont amplifiées les précarités alimentaires et éducatives⁵.

A la pauvreté s'ajoute la pauvreté car les ressources pour certains sont épuisées, font défauts ou ont connu une baisse sensible - notamment pour les 8,6 millions de français placés en chômage partiel⁶ - alors même que les dépenses quotidiennes augmentent.

Au chômage s'ajoute du chômage et une difficulté encore accrue d'accès au marché du travail en particulier pour les moins qualifiés (45% des jeunes n'ont aucun diplôme⁷, 1,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme et probablement ¼ de la population en difficulté avec le numérique).

Aux discriminations à l'adresse, s'ajoutent les discriminations à l'origine et le racisme⁸ : *« La crise sanitaire actuelle et le confinement qui en a résulté ont exacerbé les discriminations subies en particulier par les personnes d'origine étrangères ou perçues comme telles. Les propos et comportements stigmatisant se sont multipliés. Cette crise n'a fait qu'amplifier une réalité trop souvent ignorée ou minimisée et qui affecte la vie quotidienne et les parcours de millions d'individus, mettant en cause leurs trajectoires de vies et leurs droits les plus fondamentaux ».*

Dans ces conditions, **s'ajoute le découragement, la colère mais aussi la violence** à l'intérieur des familles comme à l'extérieur, au regard de difficultés réelles et immédiates comme celles d'un avenir plus incertain et d'inégalités amplifiées.

Le choc de la crise sanitaire a fait basculer de nombreux ménages dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique. Elle a mis en exergue les **inégalités sociales et territoriales** tout **comme les discriminations** et nous invite collectivement à proposer des solutions pour y répondre et **penser un monde plus inclusif et moins inégalitaire pour demain**. La population des quartiers a été particulièrement exposée et rendue vulnérable à certains égards⁹.

Pour répondre à l'urgence des acteurs nationaux et locaux se sont mobilisés, de nombreuses initiatives ont émergé qu'elles soient publiques, privées et citoyennes, parfois

⁵ CRPV (2020) « L'impact de la crise sanitaire sur les habitant.es des QPV » : <http://www.reseau-crpv.fr/wp-content/uploads/2020/04/2020-04-07-Limpact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-habitant.es-des-QPV.pdf>.

⁶ Le Monde (2020) « En avril 8,6 millions de salariés français ont été réellement placés au chômage partiel » : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/20/en-avril-8-6-millions-de-salaries-francais-ont-ete-reellement-places-au-chomage-partiel_6040271_3234.html.

⁷ Le taux de sortie sans diplôme à l'université est de 45% chez les jeunes issus des quartiers prioritaires contre 29% chez leurs voisins selon un bulletin de recherche du Cereq.

⁸ Rapport du Défenseur des droits, discriminations et origine, l'urgence d'agir, 22 juin 2020. : <https://defenseurdesdroits.fr/>.

⁹ The conversation France (2020), « Covid 19 les classes populaires paient-elles le plus lourd tribut au coronavirus en France » : <https://theconversation.com/covid-19-les-classes-populaires-paient-elles-le-plus-lourd-tribut-au-coronavirus-en-france->.

malheureusement en ordre dispersé. Ces élans de solidarités, cette formidable énergie, ne cessent de se développer et de se réinventer renforçant le besoin de cohésion de proximité. Les associations de proximité ont su, dès le début de la crise, répondre présentes et s'organiser pour maintenir le lien et s'adapter aux situations d'urgence en dépit de moyens financiers non pérennes et sans lisibilité sur leur fonctionnement futur.

L'Etat a mobilisé ses réseaux déconcentrés et déployé des enveloppes budgétaires exceptionnelles. Les collectivités territoriales ont rapidement mobilisé leurs équipes politiques et administratives et engagé des dépenses exceptionnelles pour répondre aux situations d'urgence. Les prochains budgets locaux en seront impactés durablement et de fait les capacités à investir¹⁰.

Mais comment répondre à l'angoisse de l'Après ? Comment capitaliser sur tous les élans de solidarité spontanément créés ?

Les habitants des quartiers prioritaires ne doivent pas être les oubliés de l'Après, car pendant cette période de crise, beaucoup ont été et restent mobilisés, en première ligne, répondant aux besoins des populations et assurant la continuité des services et des activités essentielles à l'économie nationale et locale.

¹⁰ La Gazette de commune (2020) : « Les dommages collatéraux du coronavirus sur les comptes locaux » : « *La crainte des collectivités est la perte de recettes fiscales.* François Baroin (LR), président de l'Association des maires de France (AMF), prévoit « *un effondrement des recettes des communes et des EPCI de l'ordre de 10 milliards d'euros* ». 20 milliards d'euros sur 3 ans selon le secrétaire général de l'AMF, Philippe Laurent. Renaud Muselier (LR), pour Régions de France, chiffre la perte pour sa strate à « *720 millions cette année et à 3 – 4 milliards* » en 2021. ».

PREAMBULE

L'URGENCE D'AGIR.

Le Conseil national des villes affirme que les plans et mesures mis en place à l'issue de cette crise ne pourront ignorer les populations qui ont subi de plein fouet les impacts économiques, sociaux et psychologiques en renforçant la précarité dans leur quotidien et pour leur famille.

La mobilisation du droit commun¹¹ doit prendre tout son sens dans le temps d'Après pour soutenir l'ensemble des territoires et leurs populations à surmonter les difficultés à venir. Les perspectives doivent être définies par le niveau national - l'Etat est garant de la solidarité nationale - car **l'équité n'est qu'un moyen d'atteindre l'égalité¹²**. Tout l'enjeu est de mobiliser le droit commun – de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures de la protection sociale¹³ – pour qu'ils puissent chacun, dans le respect et l'articulation claire de leurs compétences, contribuer au déploiement des politiques publiques en direction des territoires et des habitants et notamment des territoires fragiles¹⁴.

Tendre vers une équité pour tous, doit être l'objectif ultime des politiques publiques et la mobilisation des crédits de la politique de la ville est nécessaire, sans avoir la vocation d'être suffisante. **Le CNV rappelle que le budget "Politique de la ville" (programme 147, hors ANRU) représente 501 millions d'euros, soit 0,1% du budget de l'Etat alloué à 10% de la population.** Même si c'est une stratégie résurgente, il ne saurait – et ce n'est pas sa vocation - prendre en compte la réponse à l'ensemble des besoins des habitants en QPV. L'effet levier des crédits doit retrouver tous son sens.

A ce titre, le CNV souhaite renforcer l'effet levier des crédits de la politique de la ville (BOP 147) **en proposant qu'il atteigne 0,2% du budget national** pour permettre un changement d'échelle significatif. Il rappelle l'efficacité de la contractualisation entre l'Etat, les collectivités locales et des structures de la protection sociale pour assurer le déploiement de l'ensemble des politiques publique de droit commun de l'Etat et des collectivités au service du projet de territoire.

¹¹ « Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, logement, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ». Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements, etc.) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire ». Centre de ressource IREV.

¹² Groupe de travail « Equité territoriale » du CNV.

¹³ Sécurité Sociale, Caf, assurance maladie et caisses de retraites

¹⁴ Terranova (2020) « Vivre avec la crise : quels enseignements pour les politiques territoriales ? ».



Le CNV attire l'attention sur la nécessité absolue d'impulser une gouvernance partagée et co-responsable dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

A ce titre le CNV souhaite réaffirmer le rôle de coordination des actions par les collectivités locales avec le soutien actif des préfets. Aujourd'hui le modèle et le caractère « descendant » des dispositifs ne doivent plus être la norme. Il lui apparaît opportun qu'une déclinaison territorialisée réunissant les acteurs d'un territoire ou d'un quartier (Etat, collectivités, CAF, associations, organismes HLM, etc.) et qu'une co-construction -d'égal à égal- des diagnostics, de la veille, des actions et solutions, **avec les habitants, soit privilégiée car c'est un gage d'efficience**. Jacques Levy, Jean-Nicolas Fauchille et Ana Povoas considèrent que « nul n'est mieux placé que les habitants d'un espace pour connaître les besoins de cet espace »¹⁵. Ils invitent à penser l'équité en introduisant une alternative à la verticalité politique : inclure les habitants dans une horizontalité et une co-construction des politiques d'aménagement des territoires.

La période de crise actuelle et le renouvellement des équipes municipales offrent une opportunité de nouer un nouveau dialogue avec les collectivités et de renforcer leur rôle dans la coordination des acteurs sur les quartiers notamment.

Pour cela, il est nécessaire :

D'investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création de missions d'agents de développement locaux territoriaux pour accompagner et favoriser les conditions de la coopération¹⁶. Ce n'est pas d'évidence : coopérer s'apprend, et tous doivent participer, élus, professionnels, techniciens, bailleurs sociaux, associations et habitants, avec ambition et humilité.

La notion de **démocratie participative** - visant à intégrer les habitants aux prises de décisions - doit avoir une place centrale dans les réflexions entreprises et à venir pour repenser notre société.

Si la participation citoyenne dépasse le cadre des Conseils citoyens¹⁷, leurs rôles et leurs attendus devront être légitimés et renforcés. Le contexte électoral, et l'arrivée de nouvelles équipes, est une opportunité pour apprendre à tous le rôle bénéfique de la co-construction.

¹⁵ « Théorie de la Justice Spatiale. Géographies du juste et de l'injuste », Octobre 2018, Editions Odile Jacob, Jacques Lévy, Jean-Nicolas Fauchille, Ana Povoas.

¹⁶ A l'initiative de l'ANCT, la Fédération des centres sociaux, Bleu Blanc Zèbre et le Comité national de liaison des régies de quartier portent une expérimentation depuis 2019 pour tester de nouvelles méthodes de participation citoyenne pour réaliser des projets et faciliter la mise en œuvre des politiques publiques, en levant les freins de coopération entre les différentes parties prenantes. : <https://www.cget.gouv.fr/actualite-newsletter/cget-pilote-un-reseau-danimation-territoriale-15-quartiers>.

¹⁷ <https://www.conseilscitoyens.fr/>

La crise sanitaire a fait basculer une partie de la population dans une nouvelle précarité¹⁸, des publics spécifiques ont été plus fortement touchés et exigent désormais une identification et un accompagnement ciblé : **les enfants et jeunes, comme les familles monoparentales.**

Aujourd'hui en France métropolitaine, 5,4 millions de personnes vivent dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville. **La population de ces quartiers y est plus jeune** que dans les autres territoires : la part des habitants de moins de 15 ans y dépasse de 6 points celle des unités urbaines englobantes¹⁹.

Dans ce contexte de crise, il ne faut pas négliger les impacts anxiogènes sur les enfants, vulnérables, qui ne disposent pas tous des codes pour appréhender les mesures de restriction et de contrainte imposées. **Certains ont pris conscience avec violence de la situation de pauvreté et de la stigmatisation de leur quotidien. Ils questionnent douloureusement leur environnement familial et les relations parents-enfants en sont fragilisés voir fracturés.**

Le CNV souhaite également rappeler que **la monoparentalité est plus répandue dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers et le niveau de vie de ces familles y est plus faible.** Un constat dominant est que les chef(fe)s de familles monoparentales sont majoritairement des femmes. Lorsqu'elles sont en emploi, ce sont des travailleuses pauvres.

Enfin des solidarités se sont exprimées. Il n'en demeure pas moins que l'heure pour les pouvoirs publics doit être à **l'action et à la mise en œuvre de mesures efficaces d'urgence et de court terme**, en complément des mesures déjà annoncées dans le plan de mobilisation nationale pour les habitants²⁰. **Le temps d'Après devra aussi s'attacher à répondre aux enjeux sociétaux soulevés²¹ et aux insupportables impensés et angles morts des politiques publiques, et notamment les discriminations ethniques qui contreviennent**

¹⁸ Le Figaro, « Coronavirus : 500 millions de personnes dans le monde menacées par la pauvreté », avril 2020.

¹⁹ « Les habitants des quartiers de la politique de la ville. La pauvreté côtoie d'autres fragilités », 2016, Insee première, Auriane Renaud, François Sémécurbe.

²⁰ Dossier de presse « La France, une chance. Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » 18 juillet 2018 – Ministère de la Cohésion des Territoires.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-09/Dossier%20de%20presse%20-%20Mobilisation%20nationale%20pour%20les%20habitants%20des%20quartiers.pdf>.

²¹ France Urbaine a rédigé en mai 2020 une contribution pour un plan de relance écologique et sociale. Le rapport présente des nombreuses mesures et propose des conditions de déclinaison des politiques publiques s'appuyant sur un cadre d'action transversal (en référence à l'Agenda 2030). Certaines collectivités élaborent d'ores et déjà leurs stratégies politiques autour des objectifs de développement durable en mettant le citoyen au cœur des réflexions sur une stratégie de développement durable :

http://franceurbaine.org/sites/franceurbaine.org/files/documents/franceurbaine_org/contribution_de_france_urbaine_pour_un_plan_de_relande_ecologique_et_sociale_vf.pdf.

au principe d'égalité. Nous soutenons le ministre chargé de la ville et du logement lorsqu'il propose que le mot « race » soit enlevé de la Constitution.²²

D'ores et déjà, le CNV appuie les recommandations que porte l'ANCT sur la nécessaire présence humaine au plus près des habitants des quartiers en QPV et insiste sur des enjeux qui sont apparus comme déterminants pour l'avenir : *« l'amélioration de la formation et la professionnalisation des intervenants, la mise en place d'une véritable stratégie pilotée au niveau territorial ; le développement d'une culture de coopération entre acteurs agissant sur un même territoire, qu'il s'agisse de la coopération entre professionnels ou entre professionnels et porteurs d'initiatives associatives ou citoyennes. »*²³

Cette démarche de coopération, pilotée localement doit laisser toute sa place – et rien que sa place – à tous les acteurs locaux qu'ils soient élus, professionnels, associatifs, habitants, etc., dans l'égal respect des missions et des mandats de chacun.

Les constats d'inégalités de territoires et de précarité des habitants ne sont pas récents. La politique de la ville a 40 ans ! Le CNV, dans le cadre de ses précédentes mandatures, a adopté des avis et des recommandations dont certaines aujourd'hui trouvent écho et sont sources d'inspiration des réflexions des groupes de travail de l'ANCT. Il sera ainsi attentif aux conclusions retenues et au suivi des mesures.

Le Conseil national des villes retient l'importance des mesures prises dans le cadre :

- **de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers** en juillet 2018 par le Président de la République²⁴, et **souhaite que ces 40 mesures soient reprises, amplifiées et suivies dans le cadre du plan de relance.**
- **des groupes de travail mis en place par l'ANCT dans la perspective du plan de relance**, auxquels un grand nombre de ses membres ont contribué tant au titre de l'instance que de leurs propres structures²⁵.

²² Interview de Julien Denormandie sur France Info le 22 juin 2020 (23 heure).

²³ Réflexion issue du groupe de travail « Animation, prévention, médiation » de l'ANCT dans le cadre du plan de relance.

²⁴ Dossier de presse « La France, une chance. Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » 18 juillet 2018 – Ministère de la Cohésion des Territoires.

²⁵ Le CNV a désigné des binômes pour participer aux différents groupes de travail par thématique lancés par l'ANCT dans le cadre du plan de relance et pour lesquels ils ont transmis des contributions écrites. Ont participé aux groupes de travail, au titre du CNV ou de leurs structures: Pierre-Pascal ANTONINI, Souâd BELHADDAD, Marianne BLAYAU, Pascal BRENOT, Patrick CHEVALIER, Irma CORONADO-GOUPIL, Samira DJOUADI, Sabrina DRLJEVIC-PIERRE, Florence EMANUELLI, Laurent GIRAUD, Illham GREFI, Djamilia HADDOU, Guillaume MARMASSE, Ibrahima MMADI, Hoda NAGY, Christophe PARIS, Claude SICART, Denis SOUILLARD et Guillaume VILLEMOT.

Le CNV soutient également les demandes portées par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE²⁶) alertant sur la situation des jeunes rendus particulièrement vulnérables dans ce contexte de crise actuelle, comme celles de la **Conférence nationale de la Santé (CNS)**.

Le CNV rappelle les propositions du rapport « Santé et accès aux soins » du Haut conseil à l'égalité femme-homme (HCEfh²⁷) paru en 2017²⁸ qui appelle à une politique volontariste de lutte contre les inégalités de santé qui tiennent compte des inégalités de sexe, et encourage le développement de dispositifs spécifiques à destination des femmes en situation de précarité. Tout comme les dernières propositions adoptées pendant la crise sanitaire.

Δ Le CNV insiste enfin qu'au vu du contexte particulier et anxiogène du confinement et du déconfinement progressif les mois d'été soient pour les familles un temps un moment de répit pour les familles, de partage, de découvertes, d'opportunités notamment pour accéder à la culture en s'appuyant sur les acteurs de terrain et les habitants.

Au vu de la situation, le CNV rappelle **l'URGENCE D'AGIR**.

²⁶ <https://www.cnle.gouv.fr/>.

²⁷ <http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/>.

²⁸ Rapport « La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité », 2017, HCEfh.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

	MESURES A IMPACT IMMEDIAT	MESURES A IMPACT DIFFERE	MESURES A IMPACT SUR LONG TERME
PREAMBULE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'effet levier du budget de la politique de la ville (BOP 147) en proposant 0,2% du budget national pour permettre ainsi un changement d'échelle significatif. Le CNV rappelle l'efficacité de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales et des organismes de protection sociale pour assurer le déploiement de l'ensemble des politiques publique de droit commun de l'Etat et des collectivités au service du projet de territoire. • Reprendre, amplifier et suivre les 40 mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 dans le cadre du plan de relance. • Renforcer et légitimer le rôle des Conseils citoyens dans la co-construction des projets de territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création de missions d'agents de développement locaux territoriaux pour accompagner et favoriser les conditions de la coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil national des villes soutiendra et suivra avec attention les mesures proposées dans le cadre des groupes de travail thématiques de l'ANCT dans la perspective du plan de relance, auxquels il a contribué. Et vérifiera la bonne déclinaison en QPV des mesures notamment proposées par le CNLE, la CNS et le HCEfh.
SANTE ENJEU APRES CRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer et amplifier l'ambition du déploiement des maisons et centres de santé et prioriser les 50 QPV qui apparaissent comme carencés. • Couvrir l'ensemble des territoires en offrant une qualité d'accueil et d'offre de soins digne sur les enjeux de promotion et de prévention (PMI, prévention spécialisée). • Maintenir les mesures d'urgences (numéro gratuit, SMS 114, pharmacies...) avec un regard attentif pour qu'elles soient aussi déployées dans ou à proximité des QPV. • Développer de nouvelles méthodes d'approches et de repérages des publics notamment « d'Aller-vers » en mixant contact dématérialisé et présentiel. • Intégrer l'interprétariat dans les ressources de soutien individuel. • CMPP : Créer dès l'été et pour la rentrée scolaire des alliances entre l'éducation nationale et les structures sanitaires afin de diversifier les modalités de réponses et d'entrée dans les soins qui constitue un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une communication globale visant à encourager les habitants à se soigner en les rassurant sur l'organisation des soins et de l'accueil. • Développer un ambitieux programme d'éducation à la santé notamment en primaire en partenariat entre l'Education nationale et les structures sanitaires. • Doter prioritairement les établissements scolaires en REP et REP+ d'infirmiers-infirmières et de personnels médicaux. • Identifier dans les mesures retenues du « Ségur de la santé » un pourcentage défini (3%) dédié aux actions de prévention et de promotion de la santé, y compris sous forme d'un fond dédié (fond Barnier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accès territorial renforcé des soins à tous tant sur les volets de la médecine générale que spécialisée.

REINTERROGER LES RELATIONS DES INSTITUTIONS AVEC LES POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le nombre d'adultes-relais, et les professionnaliser pour conduire des missions de médiation dédié à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé comme de l'accompagnement de l'utilisation des outils numériques. • Développer des réseaux d'écoute et de soutien valorisant les ressources, savoir-être et savoir-faire des parents. • Inclure dans la feuille de route des policiers le lien privilégié à développer avec les associations. • Prendre en charge dans le cadre des CJL, par les policiers le permis de conduire, à tout le moins de la conduite accompagnée. • Fixer des objectifs de raccourcissement des délais de prise en charge pour toutes mesures d'accompagnement pénales ou civiles, comme d'accueil dans les établissements spécialisés. • Mettre en place des campagnes de testing régulière (accès à l'emploi, au logement, aux services). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aide à la parentalité, et la maîtrise de la langue et des outils numériques, mais aussi former les parents. • Développer et accompagner avec des outils numériques simples permettant le renforcement du lien et des échanges enseignants/parents/enfants. • Renforcer la coordination des politiques de réussite éducative de décrochage scolaire, des politiques d'accompagnement à la parentalité et de prévention de la délinquance. • Doter tous les commissariats de travailleurs sociaux en encourageant les permanences de proximité. • Harmoniser systématiquement les géographies institutionnelles territoriales, notamment la justice. • Définir et évaluer les priorités d'intervention des équipes de prévention spécialisée. • Préconiser que les agents affectés sur des territoires classés en géographie prioritaire puissent rester au minimum 3 ans sur site afin de pouvoir développer des liens et entretenir une confiance mutuelle avec les habitants du territoire. • Adapter des parcours de formation de modules relatifs aux enjeux de relations institutions-population, mais surtout que la formation initiale intègre une connaissance sociologique, psychologique et historique des populations et des cultures afin de déconstruire les stéréotypes et les vocabulaires inappropriés. • Rendre obligatoire des périodes de stages découverte et des visites de terrains. • Mettre en place des temps d'échange, de partage d'expérience ou de vécus professionnels pendant les temps de travail. • Proposer des offres de logement à la mutation ou lors de formation pour faciliter les trajets domicile-lieux de travail ou formation. • Mettre en place des audits et des indicateurs dans des plans pluriannuels de lutte contre les discriminations des organisations publiques ou privées. • Assurer la traçabilité des contrôles d'identité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une police de contact au quotidien uniquement sur les QPV, qui se distingue par ses agents des dispositifs de sécurité public et de maintien de l'ordre existants. • Doter la police de proximité de moyens (tablette numérique ou ordinateurs portables) dans un espace public neutre. • Instituer la signature électronique afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans un commissariat ou une gendarmerie. • Clarifier les compétences et réinterroger la gouvernance nationale et territoriale de la protection de l'enfance (PJJ – Conseils départementaux). • Rendre plus effectif l'action de groupe contre les discriminations.
--	---	---	--

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PRECARITE, EMPLOI ET FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des « Emplois Rebonds » et les flécher en priorité vers les habitants des QPV. • Mettre en place des mesures d'aide de subsistance et de soutien temporaire aux jeunes (18-25ans) jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou parcours d'insertion. • Poursuivre et renforcer le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement, de formation et d'insertion envers les jeunes des QPV. • Rendre automatique le recouvrement des contributions à l'entretien et à l'éducation des enfants (pensions alimentaires). • Rendre automatique le versement du complément d'ASF. • Permettre un accès prioritaire aux parents isolés aux aides liées à la suspension et au paiement des loyers via le FSL jusqu'à la fin du processus de déconfinement. • Prendre en charge à 100% le coût de transport, pour les familles monoparentales aux horaires hachés, par l'employeur public ou privé, quel que soit le mode de transport utilisé. • Considérer que les heures passées dans les transports d'un travail à un autre soient rémunérées par l'employeur public ou privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un plan de mesures de soutien massif visant à identifier les potentiels d'activités portés par les habitants des QPV et à favoriser leurs émergence en vue d'accompagner la création d'entreprises dans ou hors QPV. • Etendre l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en ciblant en priorité les QPV. • Déployer un plan d'envergure d'offres d'emplois et stages en direction des lycéens et étudiants des filières professionnelles et générales soit lancé s'inspirant du dispositif et de la plateforme « Mon stage de 3ème ». • Instaurer un « tiers payant » pour les modes de garde des enfants à destination des parents résidant en QPV. • Elargir le versement du complément de libre choix du mode de garde jusqu'à l'entrée au collège. • Intégrer systématiquement le critère de familles monoparentales en QPV dans les publics prioritaires à l'accès aux modes de garde. • Prolonger le dispositif de zone franche urbaine jusqu'en 2022 (fin des contrats de ville). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les horaires de travail proposés à l'environnement ou à l'organisation personnelle des salariés. • Suivre l'impact de la pérennisation des ZFU et à l'issue sur la base d'un bilan, de réfléchir à des dispositifs tenant compte des besoins endogènes et exogènes du développement économiques des QPV (nature d'activités, disponibilités des fonciers, besoins de la population). • Repenser la philosophie générale du système d'imposition actuel. Le CNV propose de réfléchir à un nouveau calcul de l'assiette foncière des collectivités pour leur permettre de conserver de véritables marges de manœuvre fiscales et pouvoir développer des dynamiques d'attractivité des territoires et de mixité sociale. • Examiner et éclairer les approches innovantes des formes de rémunérations et de valorisation du travail et des savoir-faire. Le CNV souhaite que des réflexions sur des approches innovantes soient engagées autour de la rémunération du travail et de la valorisation des savoir-être et savoir-faire telles que le revenu contributif, le revenu de base et l'impôt négatif, le « revenu universel éducatif », le revenu universel d'activité ou toute autre innovation permettant aux personnes les plus précaires, quel que soit leur âge, de vivre le plus dignement possible.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DISPOSITIFS INCLUSIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des démarches innovantes de repérage des savoir-être, savoir-faire, des pratiques et des activités avec un objectif de co-construction des stratégies de développement économique territorial endogène. • Soutenir les associations de grande proximité en rendant pérenne les moyens attribués exceptionnellement pendant la période du Covid. • Organiser localement une meilleure connaissance locale des instructions de la politique de la ville et des DRJSCS pour une meilleure information et connaissance des dispositifs existants (PAVA, CRIB, FDVA) par les associations de proximité en QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et en développer le pilotage et l'évaluation. • Mettre en place en place une plateforme locale qui pourrait avoir une fonction coopérative d'employeur avec la mise à disposition ponctuelle ou partielle de personnel, et porter des emplois partagés (adultes-relais, emplois-francs, service civique et nouveaux emplois rebonds). • Mettre en œuvre une politique publique à part entière pour continuer et amplifier le soutien existant aux associations de grande proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les enveloppes de crédits ANRU pour financer le soutien à l'ingénierie et assouplir les critères d'éligibilité des dispositifs. • Co financer dans les projets NPNRU les investissements de sortie de crise (école, établissements de santé, locaux contribuant à l'activité économique, etc.) • Mise en place d'un service public de l'engagement renforçant les dispositions de la loi Egalité Citoyenneté. • Evaluer les actions portées par les associations et leurs impacts sur les publics cibles pour en évaluer l'utilité sociale.

CAPITALISER SUR LES SOLIDARITES AVEC TOUS POUR TOUS	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les conditions des offres de connexion mobile et internet d'abonnement pour élargir l'accès à tout public. • Identifier en priorité les populations isolées « qui passent sous les radars ». • Identifier, multiplier et soutenir les lieux d'accueil de confiance existants fréquentés par les publics. • Former les personnes allophones en vue d'acquérir le français comme langue étrangère et de lutter contre l'illettrisme. • Développer de nouvelles pratiques culturelles de proximité avec et pour les familles capitalisant sur les savoir-faire et pratiques culturelles, sportives et artistiques des habitants. • Produire une présentation juste et objective des quartiers prioritaires au travers des différentes productions des médias. • Mettre en lumière les parcours ordinaires de personnes et les réalités des richesses économiques présentes dans les quartiers afin de contribuer à une reconnaissance des profils et des compétences. • Flécher 10% des crédits FEDER et FSE sur les quartiers, notamment sur les enjeux d'offre de santé, de renforcement des services publics, de lutte contre la pauvreté et du numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer et accélérer l'ouverture des 2000 maisons France Service (en priorité QPV) en étant attentif aux conditions d'offres de services et d'accompagnement pour les publics les plus fragiles. • Développer des applicatifs et des contenus numériques clairs, simples et compréhensibles par un large public sans besoins de prérequis techniques. • Favoriser l'engagement des collectivités locales, en tant que signataires des contrats d'objectifs, à contribuer à la production et à la diffusion de l'information concernant leurs quartiers prioritaires (radios et TV locales, comme réseaux sociaux). • Revoir les modes de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités en lien avec les équipes de l'ANCT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir tous les territoires - conditions d'accessibilité- réelle au numérique. • Réserver 1% du budget des opérations de l'ANRU à des actions artistiques et/ou culturelles. • Encourager et accompagner les populations pour aller vers les institutions et les équipements artistiques et culturels, et vice versa.
--	---	---	---

PROPOSITIONS DU CNV

LA SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR POUR L'APRÈS CRISE

Les enjeux sanitaires liés à la crise concernent - bien qu'inégalement - l'ensemble de la population française et nous invite à être attentif aux impacts sur la cohésion sociale, sur l'environnement familial et professionnel de demain²⁹. La santé doit être pensée dans toutes ses dimensions : la santé de proximité, l'éducation à la santé – et l'éducation nationale doit en prendre toute sa part-, la prévention et le suivi psychologique tant d'un point de vue curatif que préventif. Le rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) soulignait que les habitants bénéficiaient d'une meilleure accessibilité physique à l'offre de soins de proximité que ceux résidant dans un autre quartier, mais que le niveau de l'offre était réduit. Au quotidien, « *la proximité ne peut assurer à elle seule une bonne accessibilité aux soins de santé de proximité, celle-ci dépendant aussi, notamment, de la disponibilité des praticiens et de l'absence de freins financiers ou culturels*³⁰ ».

Le CNV retient de l'intervention du Président de la République au Pays le 12 mars 2020 que « *Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, [pour] notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe [...]. Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché.* ».

L'ensemble des acteurs locaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville partage aujourd'hui **le diagnostic d'une fragilité préexistante des 6 millions d'habitants y résidant** : moindre espérance de vie, sur représentation des maladies chroniques liées souvent à une mauvaise hygiène de vie, prégnance des souffrances psychologiques, et non recours ou recours trop tardifs aux soins.

A l'heure où se réunit le « Ségur de la Santé », force est de constater que **la crise sanitaire a fait apparaître de nombreuses inégalités sur l'accès aux soins de médecine générale et spécialisée, mais également de gestion du stress et de soutien psychologique dans un contexte de forte augmentation des violences intrafamiliales**. De même la **prévention et l'éducation à la santé**, parents pauvres de nos politiques publiques de santé, se sont encore restreinte ces dernières années, avec la réorganisation territoriale, voire la fermeture des

²⁹ Sur le public particulier des personnes âgées et du vieillissement dans les QPV, le CNV, saisi par le ministre, rendra un avis en 2020.

³⁰ Rapport annuel 2018 de l'Observatoire National de la Politique de la Ville « Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires ».

centres de protections maternelles infantiles (PMI) par les départements, comme la difficulté de recrutement des personnels, liée à des niveaux de salaires peu attractifs.



Le CNV ne peut que pointer :

- **l'insuffisance de la coopération des univers**, notamment les deux univers hôpital/médecine de ville (pour des raisons comptables très rationnelles, avec la tarification à l'activité, mainte fois décrites), mais également une prise en compte trop faible de la santé par des acteurs locaux comme ceux du logement ou de l'alimentaire, dont on sait que leurs missions participent aux déterminants de santé publique ;
- **l'absence de relations régulières et coopératives** avec l'ensemble des établissements médicaux sociaux : EPHAD, établissement pour handicapés, Maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc. ;
- la grande faiblesse des politiques de prévention et l'insuffisance de l'éducation à la santé : dans les domaines de l'alimentation, des soins dentaires, de l'exercice physique etc. ;
- une démographie médicale dramatique dans le domaine de la pédopsychiatrie : ainsi les Centres médico psycho pédagogique (CMPP) ont de moins en moins de personnels disponibles ;
- **l'absence de la médecine scolaire** dans les écoles élémentaires, **la faiblesse du réseau des infirmières scolaires** dans les collèges, notamment en REP et REP+, alors même qu'avant 16 ans, l'ensemble d'une génération peut être accompagnée dans la gestion de sa santé ;
- **la faiblesse de la PMI**, qui ne suit plus l'ensemble des enfants. Ainsi la prévention par l'accompagnement des familles est inégale et n'est plus exhaustive ;
- Il en va de même pour **les CMPP**, dont la carence en personnel sur des postes peu attractifs et les délais de prise en charge, dénoncés depuis une vingtaine d'années s'accroissent encore, allant parfois jusqu'à un an et demi dans certains départements... ; alors même que le besoin révèle la nécessité d'augmenter considérablement voire doubler le nombre de places d'accueil dédiés aux enfants ;
- Enfin, l'inquiétant **non recours aux soins**.

△ L'ensemble de ces constats illustrent la nécessité que ces enjeux soient réellement pris en compte par les Agences Régionales de Santé (ARS), intégrés dans les Projets régionaux de santé (PRS) et que des financements soient dégagés pour mettre en œuvre des réponses opérationnelles. Le CNV espère que le Ségur de la santé y contribuera.



Le CNV souhaite que les élus locaux, souvent présidents des conseils de surveillance des hôpitaux publics - souvent les plus gros employeurs de la commune- prennent toute leur part dans la coordination et l'organisation territoriale locale de la

stratégie d'accès aux soins des populations les plus fragiles trop souvent imposées de façon descendante par les ARS.

Aussi, le CNV considère qu'à court terme l'ambition du déploiement des maisons et centres de santé doit s'accélérer voire être amplifié, mais surtout priorisé sur les près de 50 QPV qui apparaissent comme carencés³¹. Pour rappel, un objectif de 410 structures de soins de premiers recours implantés en QPV était prévu pour 2019 (dont 432 centres de santé et 68 MSP)³².

Le CNV souligne aussi que l'ensemble des acteurs et des équipements de prévention doivent couvrir l'ensemble du territoire en offrant une qualité d'accueil et d'offre de soins digne³³. Des indicateurs d'efficience pourraient être systématisés à l'ensemble des structures (qualification des personnels d'accueil, délais de prise de rendez-vous, par exemple).

A ce titre, dans le contexte spécifique de l'augmentation des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes qui ont explosées pendant la période de confinement, 32% d'augmentation des violences faites aux femmes sur la période (*Cf. page 33*)

Le CNV demande que les mesures mises en place en urgence – numéro gratuit, SMS 114, l'accueil des femmes dans les pharmacies et les permanences dans les centres commerciaux – soient maintenues et pérennes avec un regard attentif pour qu'elles soient aussi déployées dans ou à proximité des quartiers prioritaires.

Le CNV pense que les questions de santé peuvent être appréhendées lors de différentes étapes en considérant que la situation de confinement a réinterrogé les méthodes classiques d'accompagnement en mixant le contact téléphonique et le présentiel.

Ainsi, il est apparu, pour certains médiateurs sociaux et travailleurs médico-sociaux qu'une prise de contact, en premier lieu, par un accueil téléphonique, peut très vite aider à appréhender l'environnement et le quotidien d'une famille ainsi que ces besoins. Cette approche globale facilite la levée des freins et la compréhension de situations de conflits moins identifiables lors d'un entretien individuel.

Dans cette période de crise anxiogène, maintenir le contact des publics fragiles est ainsi essentiel et il est primordial de penser le contact, qu'il soit physique ou dématérialisé - téléphonique ou numérique - en intégrant de nouvelles méthodes d'approches et de

³¹ Rapport annuel 2018 de l'Observatoire National de la Politique de la Ville « Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires ».

³² Dossier de Presse 2018, « Mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers ».

³³ Médecine générale, médecine spécialisée, service pédiatrique, soutien psychologique, soins dentaires, ateliers mémoires pour les personnes âgées, etc.

repérages des publics, notamment d' « Aller vers »³⁴, soutenus par les Agences régionales de Santé (ARS). Des expériences encore trop rares existent déjà. Par exemple, à Angoulême, une psychologue de rue travaille avec les médiateurs sociaux et va vers les populations des quartiers (financement ARS).

Dans cette phase de reconstruction profonde des relations interpersonnelles et des modes de cohabitations post confinement, **les médiateurs sociaux doivent être reconnus comme un maillon essentiel tant dans la régulation du quotidien que dans la mise en œuvre des politiques de santé publique**. Si les crédits de la politique de la Ville (Programme 147) portent utilement le statut des adultes-relais dont le rôle est d'assurer des fonctions de médiation entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les institutions, notamment dans le domaine de la santé, **le métier de médiateur, encore trop mal cerné par les acteurs locaux** (entre animation et seule mise en relation) dépasse ce seul statut. Leur recrutement à caractère social se base à juste titre sur leurs aptitudes humaines et leur connaissance de la population du quartier et des besoins.

Indépendamment de leur statut, les métiers de la médiation sociale nécessitent des formations, et une professionnalisation, notamment en santé publique et communautaire que doivent prendre en charge les Agences régionales de Santé.

Le CNV souhaite que, dans le cadre du déconfinement et au-delà, **soit organisée une communication globale visant à encourager les habitants à se soigner en les rassurant sur l'organisation des soins et de l'accueil**. Une communication sur les vidéos consultations pourrait également leur permettre de mieux appréhender les nouvelles formes de recours aux soins –notamment pour les personnes n'osant pas ou ne pouvant pas se déplacer³⁵.

Néanmoins, la crise a mis en évidence que la connaissance et l'acceptation des consignes, tant pendant qu'après le confinement pouvait être mal comprises, mal reçues, mal perçues, de même que le consentement au dépistage.

Le CNV relève que dans ces situations de recours à l'oralité, l'interprétariat doit être intégré à part entière aux ressources soutenues, à l'exemple du travail mené par Migrations Alsace.

La crise met également en lumière une **inquiétude majeure sur la prévention pour toute une partie de la population** dont cet enjeu est - pour diverses raisons - relégué au second plan dans bien des situations.

³⁴ DNA « Covid-19 : des équipages font de la prévention en ville », le 15 mai 2020 : <https://www.dna.fr/edition-strasbourg/2020/05/15/covid-19-des-equipages-font-de-la-prevention-en-ville>.

³⁵ A titre d'illustration, le bus santé-femmes sillonne les cités et les campagnes pour offrir des soins et un accompagnement social gratuits aux femmes en situation de précarité. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/avocat-psychologue-medecin-dans-les-yvelines-les-femmes-peuvent-consulter-dans-le-bus-15-06-2020-8335839.php>.

Le CNV considère **qu'il faut - à très court terme - mettre en œuvre une politique publique de prévention inédite**³⁶ rassemblant l'ensemble des acteurs nationaux et territoriaux, du secteur public et privé : penser à la réouverture des centres de protection médicale infantile (PMI), renforcer le rôle de l'école dans la prévention, le dépistage et l'accès aux soins.

Le CNV souligne le profond déficit d'éducation à la santé et souhaite qu'un ambitieux programme d'éducation à la santé soit développé, notamment en primaire, en partenariat entre l'Education nationale et les structures sanitaires.

Les établissements scolaires situés dans les quartiers doivent être prioritairement dotés d'infirmiers-infirmières scolaires et que des personnels médicaux puissent y être accueillis y compris en dehors des heures scolaires afin d'informer et d'orienter les familles, et de nouer avec elles un rapport plus intime.

La dimension de la prévention doit également prendre en compte toutes les formes d'addictions.

Pour disposer de moyens financiers dédiés et fléchés sur la prévention, le **CNV propose d'identifier dans les mesures retenues du « Ségur de la Santé » que 3% des budgets des établissements et structures de santé soient dédiés aux actions de prévention et de promotion de la santé y compris sous forme d'un fond dédié.**³⁷.



Le CNV considère qu'il faut réfléchir dans un même temps à une **réorganisation médicale et hospitalière sur les territoires**. Cette stratégie doit prendre en compte l'ensemble des acteurs de grande proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment les associations d'usagers et d'habitants, car la crise sanitaire a révélé que là où une coordination locale préexistait, les mesures d'accompagnement des habitants se sont mises en œuvre plus rapidement et plus aisément, notamment en faisant appel aux coordonnateurs des Ateliers Santé ville (ASV), des Contrats locaux de santé et de santé mentale. Ils ont été immédiatement dans la position attendue de « *l'Aller vers* ».

³⁶ Pour le CESE, l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, en France, passe par une meilleure articulation des systèmes sanitaires et médicosociaux, qui a fait ses preuves en Espagne et en Suède, en veillant tout particulièrement au volet prévention. Elle requiert de mieux intégrer la dimension essentielle des déterminants collectifs (environnement, logement, conditions de travail et de vie, etc.) et de mieux la coordonner avec la responsabilité de chaque citoyenne et citoyen sur sa santé. A cet égard, l'engagement de l'État et celui des collectivités territoriales doivent être complémentaire et se faire en co construction avec les autres actrices et acteurs.

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_22_raef_2019.pdf.

³⁷ A titre d'illustration, un outil de cette nature existe déjà : le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier ») a été créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement peut être une approche inspirante. Ce fonds était alors destiné à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur. Son utilisation a ensuite été élargie à d'autres catégories de dépenses. Le fonds Barnier est alimenté par un prélèvement de 12 % sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile.

L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur la santé mentale de la population et sur l'organisation de l'action en santé mentale ne rend que plus d'actualité cet impératif de santé publique. **Le CNV souhaite que soient prises en compte les problématiques de santé mentale**, qui prennent une acuité particulière dans les QPV marqués par la précarisation des conditions de vie des populations qui représentent la première cause de morbidité chez l'enfant, et restent mal identifiées et peu traitées.

Alors que les temps de délais de prise en charge des Centres médico psycho pédagogique (CMPP) sont déjà insupportablement longs (entre 6 et 18 mois), **le CNV préconise de créer dès l'été et pour la rentrée scolaire des alliances entre l'Education nationale et les structures sanitaires afin de diversifier les modalités de réponses et d'entrée dans les soins qui constituent un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé.**

Une expérimentation est déjà soutenue par la DGESCO : la recherche interventionnelle « ParPsychEd » actuellement en cours pourrait être généralisée. Plusieurs sites en France métropolitaine et en outre-mer accompagnent, analysent et évaluent la mise en place de ces partenariats autour **des enfants de 3-8 ans** dont les situations inquiètent, interrogent ou mettent en difficulté les enseignants. Sur la base du volontariat, des équipes de CMPP se sont engagées à co-construire dans une démarche collaborative avec des écoles maternelles et élémentaires pour la plupart REP/REP + situées dans des QPV³⁸, et en articulation étroite avec les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), des modalités de réponses visant à améliorer l'accès à la prévention et aux soins de ces enfants.



Enfin, le **CNV attire l'attention sur la problématique des liens entre santé mentale et sécurité³⁹ qui constitue un angle mort de la sécurité urbaine.**

C'est une question généralement insuffisamment traitée par les collectivités, aussi bien au niveau politique qu'au niveau technique. Si les troubles à l'ordre public liés aux maladies mentales sont de plus en plus souvent constatés dans les territoires, les difficultés rencontrées dans le cadre de leur prévention et de leur prise en charge se manifestent avec plus ou moins d'acuité selon les collectivités : méconnaissance du phénomène, déficit de formation, implication variable et manque de coordination entre acteurs, manque de ressources et de moyens matériels et financiers, difficulté de prise en charge des mineurs atteints de troubles sont autant de freins rencontrés par les professionnels locaux.

³⁸ Les CLSM des villes de Grigny, Pierrefitte, Paris 14e, et des communautés d'agglomération de Cap Excellence associant les communes de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Baie-Mahault en Guadeloupe, et de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane pour le Pas-de-Calais. Pour le territoire de Carentan/Ste Mère Eglise, la démarche est suivie par la référente santé mentale de la Fondation Bon Sauveur en charge de la coordination des CLMS de Cherbourg et Picauville.

³⁹ <https://ffsu.org/le-reseau-ile-de-france-echange-sur-les-liens-entre-sante-mentale-et-securite/>.

Le CNV appuie les recommandations du Livre Blanc du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) publié en septembre 2019, et demande que les ARS renforcent **les structures identifiées** comme particulièrement pertinentes tels que les maisons des adolescents et les centres médico-psycho-pédagogiques en les dotant des moyens nécessaires.

Enfin, les mesures du « Ségur de la Santé » devront répondre à l'obligation d'offrir **un accès territorial renforcé des soins à tous tant sur les volets de la médecine générale que spécialisée. Les enjeux financiers** tant en fonctionnement qu'en investissement sur les établissements hospitaliers et sanitaires devront être appréciés **et le modèle réinterrogé pour identifier les marges de manœuvre futures.**

La dette financière portée par les établissements est l'un des axes de réflexion. L'État avait annoncé en novembre 2019 qu'il reprendrait à sa charge un tiers de la dette des hôpitaux, peut-être faudra-t-il aller plus loin.

Enfin, le CNV affirme que la crise sanitaire a révélé le **besoin d'un secteur sanitaire et hospitalier public fort et doté de moyens humains et financiers permettant une offre et un accès aux soins dignes pour toutes et tous** – notamment concernant la médecine ambulatoire-. **Tout en permettant des mutualisations d'interventions entre les acteurs publics et privés du secteur de santé et socio-sanitaire, et en valorisant les actions de promotion de la santé, il faut néanmoins rester vigilant face à une marchandisation de la santé et de l'offre de soins plus marquée.**

REINTERROGER LES RELATIONS DES INSTITUTIONS AVEC LES POPULATIONS PREVENTION ET FORMATION

Si on mesure encore mal l'impact du confinement, le déconfinement révèle à la fois l'accumulation de charges mentales et les fortes inquiétudes face à l'avenir. **Cela appuie fortement la nécessité et le besoin d'un accompagnement spécifique de cette phase pour aider ces populations fragilisées, et plus généralement l'ensemble de la population**⁴⁰. Constat est fait que la défiance envers les institutions, les experts, la presse, les réseaux sociaux, qui préexistait à la crise s'est accrue.

Le CNV souhaite **que le nombre d'adultes-relais**⁴¹ **soit doublé** et que, **professionnalisés**, ils puissent dans chaque QPV conduire les missions spécifiques de médiation et soit dédiés aux domaines de la prévention, de l'éducation à la santé et de la promotion de la santé, comme de l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques permettant d'accéder aux droits (pas seulement en termes d'utilisation technique des matériels).

L'ECOLE

Les questions d'éducation et de continuité éducative sont au centre de toutes les préoccupations : **les inégalités scolaires se révèlent et s'amplifient**. Dans le contexte social actuel, **les mesures de prévention et d'information des populations** sont un enjeu capital pour penser la société de demain.

L'accompagnement des parents et plus généralement l'aide à la parentalité doit être une priorité pour le gouvernement et pour la branche famille de la Sécurité Sociale. Il pourrait être envisagé de **développer des réseaux d'écoute et de soutien valorisant les ressources, savoir-être et savoir-faire des parents**.

Développer l'aide à la parentalité, et la maîtrise de la langue et des outils numériques, mais aussi former les parents, y compris concernant les enjeux de santé et d'alimentation (pratiques culinaires, accès aux produits frais dans les banques alimentaires et épiceries sociales et solidaires, etc.)⁴².

⁴⁰ Premiers résultats de l'étude scientifique [Human Adaptation Institute](#) dont l'objectif est de comprendre les impacts sociaux en santé mentale – psychologique, psychiatrique et cognitif – de la gestion de la crise du Covid-19, ainsi que les adaptations à court et long terme qu'elle va générer. Juin 2020.

⁴¹ Il semble trop souvent oublié que le terme Adultes relais est avant tout un statut et qu'il importe dans ce cadre de leur confier des missions de médiation et non de simple animation.

⁴² Contribution du CNV pour le Comité Interministériel des Villes (CIV), 2017.

Le soutien à la parentalité ne doit pas être appréhendé par l'unique prisme des parents mais également par celui des enfants et des adolescents qui, dans le cadre de la crise, se sont confrontés à une violente réalité. La crise a induit une prise de conscience sur la situation de pauvreté à laquelle ils se retrouvent confrontés. **Le CNV propose que puissent être organisés, dans des lieux d'accueil, des activités partagées parents-enfants pour retrouver des liens de confiance, de dialogue et de valorisation des savoir-être.**

Les inégalités scolaires ne doivent pas être réduites au seul cercle scolaire, mais prendre en considération tout un **écosystème** contribuant au bien-être de l'enfant ; à savoir la relation parent-enfant (**famille nucléaire**) mais également la famille dans un sens plus large (**famille élargie**), le respect de soi ou encore l'hygiène alimentaire. Ces différents aspects devant contribuer conjointement à **créer un environnement favorable au développement des capacités et des modes d'apprentissages évolutifs.**

Le CNV souhaite mettre en lumière la nécessité de renforcer la confiance – trop souvent inexistante – entre les parents et les institutions pour **créer les conditions nécessaires à la réussite éducative des enfants.** Force est de constater aujourd'hui, que les institutions ne parviennent pas à établir de liens et de contacts avec de nombreuses familles. Aujourd'hui, on estime qu'entre 5 et 10% des jeunes sont sortis du système scolaire depuis l'apparition de la crise, ce pourcentage pouvant aller jusqu'à 50% dans certains territoires.

Créer le lien entre les parents, l'école et les acteurs associatifs de proximité⁴³ notamment à travers le développement et l'accompagnement avec des outils numériques simples permettant le renforcement du lien et des échanges institutions/parents/enfants⁴⁴.

Le CNV relève que dans ce contexte, de nombreux jeunes sont en décrochage et pour une partie d'entre eux peuvent basculer vers des incivilités et des actes délinquants. Les familles peuvent être démunies face à ces situations. Le CNV préconise de **renforcer la coordination des politiques de réussite éducative, de décrochage scolaire, d'accompagnement à la parentalité et de prévention de la délinquance, en veillant à ne pas stigmatiser les parents rencontrant des difficultés à exercer leur autorité parentale.** A ce titre, le CNV rappelle les propositions 48 et 49 du rapport de la FFSU publié en 2019.^{45 46}

⁴³ Avis du CNV « Mères isolées en QPV, monoparentalités, employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps », 2019.

⁴⁴ <https://www.cned.fr/maclassealamaison/>.

⁴⁵ Favoriser le développement d'instances de travail partenariales de suivi individuel sur les mineurs exposés à la délinquance, axées sur la prévention (groupes de suivi des mineurs, Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF), etc.). Y associer les organisations travaillant auprès des familles afin que l'environnement du jeune soit pris en compte, ce qui n'est actuellement pas le cadre de réflexion des politiques publiques de parentalité.

⁴⁶ Soutenir le développement des dispositifs de prévention de l'exclusion scolaire, en associant les acteurs locaux. Systématiser la participation de représentants des collectivités locales dans les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) afin de mieux partager le diagnostic et les priorités d'actions entre les

Si le programme des **Cités éducatives** porté par l'ANCT a, dans certains territoires su répondre aux effets de la crise sur la continuité éducative⁴⁷, **le CNV souligne néanmoins que ces expériences de coopérations et de soutien ont été inégales sur les territoires des Cités éducatives. Elles se sont aussi appuyées sur les coordinateurs des Programme de réussite éducative, qui, là où elles ne sont pas implantées ont aussi été une cheville ouvrière efficace à la continuité éducative.** Le CNV relève une initiative dont certaines cités éducatives ont bénéficié : l'action « 1 000 livres pour les Cités éducatives » montée par l'ANCT en partenariat avec l'association nationale Biblionef. Cette opération avait pour objectif, durant le confinement, de faciliter l'accès à la lecture pour les enfants de 3 à 12 ans⁴⁸.



Lors de la période des congés d'été, le CNV portera une **attention particulière à la déclinaison et au suivi territorial des dispositifs en direction des enfants et des jeunes des quartiers du plan « Quartiers d'été 2020⁴⁹ »** et notamment l'opération vacances apprenantes avec les dispositifs compatibles et cumulatifs tels que Ecole ouverte (écoles ouvertes buissonnières, école pour les lycées professionnels), colos apprenantes mais également à tout dispositifs en direction des enfants, des jeunes et des familles.

▲ Si le CNV salue les efforts financiers inédits déployés par le ministre chargé de la ville et du logement pour permettre aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 17 ans de partir pendant les vacances et de vivre autre chose tout en étant intellectuellement soutenus ; il s'inquiète néanmoins de la crainte des familles à s'y inscrire et préconise que **les crédits alloués pour cette période soient sanctuarisés pour soutenir ces dispositifs pour les petites vacances d'automne et d'hiver.**

LA POLICE

Autre enjeu sur lequel il est nécessaire de (re)construire des liens avec la population : les relations police-population, et notamment les jeunes en QPV. L'actualité récente se prête à ouvrir le chantier dès maintenant, tout en prenant le temps de la réflexion à laquelle l'immédiateté médiatique se prête peu. Les relations entre la police et les populations sont

établissements scolaires et le CLSPD. Permettre l'échange d'informations entre les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et les CLSPD pour faciliter le repérage et la prise de contact avec les jeunes que les PSAD ne parviennent pas à toucher. Ces jeunes sont un public particulièrement à risques d'entrée dans la délinquance. En ce sens, des conventions entre la PSAD et les équipes de prévention spécialisée ou autres professionnels pratiquant l'aller-vers, peuvent utilement être développées.

⁴⁷ CNOE : Synthèse de l'avis du CNOE « *Dans la plupart des 80 cités éducatives, les collaborations tissées ont montré leur efficacité pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire* ».

⁴⁸ <https://biblioneef.fr/1000-livres-pour-les-cites-educatives-une-action-de-biblioneef-pour-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville/>.

⁴⁹ Instruction Plan Quartiers d'été 2020, Référence D20007104. Le 10 juin 2020. : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/pour-un-ete-dapprentissage-de-decouverte-et-de-solidarite-139>.

pointées et relayées comme sources récurrentes de préoccupations et tensions surtout avec les plus jeunes habitants⁵⁰.

Le CNV, dans un avis précédent⁵¹, avait déjà souligné le nécessaire besoin de « *repenser en profondeur les modalités d'intervention de la police nationale, qui ne donnent à voir aux habitants qu'une police de maintien de l'ordre* ». Ceci exige des changements structurels et un changement de long terme de la culture des services de police. Le défi consiste à aider les policiers à comprendre que le travail d'écoute et de soutien auprès des victimes fait partie de leur métier, tout autant que la poursuite des infractions.

Ces situations ne sont, hélas, pas nouvelles et la crise a mis en lumière des inquiétudes présentes depuis plusieurs années. Elles ne sont pas propres à la France, comme en témoigne le 5^{ème} séminaire organisé fin 2019 par le Défenseur des droits et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne avec l'Indépendant Police Complaints Authorities' Network (IPCAN) qui avait pour objectif d'analyser les moments d'interaction entre police et population -les situations pouvant aboutir à des tensions-, ainsi que les actions mises en œuvre pour renforcer les relations entre police et population en Europe. Une vingtaine de recommandations ont été faites dont l'une vise à améliorer les formations des postes de police en impliquant pleinement une pluralité d'acteurs, « *notamment la société civile, en vue de combattre stéréotypes et préjugés, et assurer régulièrement l'évaluation de leur efficacité et de leur impact sur les relations police population* ». ⁵² Dans son rapport annuel en juin 2020 le Défenseur des droits constate une forte augmentation des signalements de manquement à la déontologie des forces de sécurité.

Toutefois, avant d'ambitionner une politique de rapprochement police-population, il faut institutionnellement savoir reconnaître les erreurs, les « bavures », savoir poser les mots sur les maux, et sortir de ce qui est vécu comme un déni. Déjà, dans son rapport en 2017 issu d'une grande enquête dénommée « Accès aux droits », le Défenseur des droits publiait un premier volet des résultats portant sur les rapports entre la police et la population. ⁵³

⁵⁰ https://www.metropolitiques.eu/A-l-heure-d-importantes-mobilisations-contre-les.html?utm_source=articlesmet&utm_medium=email&utm_campaign=2020_06_19

⁵¹ Contribution du CNV pour le Comité Interministériel des Villes (CIV), 2017.

⁵² Voir la synthèse du 5ème séminaire d'IPCAN et la Déclaration de Paris des membres de l'IPCAN, réseau de mécanismes indépendants de contrôle externe des forces de sécurité <https://ipcan.org/fr/non-classe/reactions-police-population-une-synthese-des-points-de-vue-dexperts-europeens>.

⁵³ Il soulignait que « l'enquête mettait en évidence des relations globalement satisfaisantes entre la population et les forces de l'ordre, ainsi 82% des personnes interrogées disent faire confiance à la police. Cependant, si pour la majorité des enquêtés les relations police/population sont satisfaisantes, certaines personnes caractérisées par leur âge et leur appartenance supposée à certains groupes sociaux rapportent des expériences plus contrastées. Ainsi, près de 40 % des jeunes (18-24 ans) indiquent avoir été contrôlés dans les cinq dernières années. Parmi cette population, pour la même période, les jeunes hommes perçus comme noirs, arabes/maghrébins sont particulièrement concernés : 80 % d'entre eux rapportent avoir été contrôlés au moins une fois par les forces de l'ordre ». <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/reactions-police-population-le-defenseur-des-droits-publie-une-enquete-sur-les>.

L'enquête révélait que la fréquence importante des contrôles auprès d'une catégorie de la population alimente chez celles et ceux qui en font l'objet un sentiment de discrimination et de défiance envers les institutions policières et judiciaires.



Néanmoins, **le CNV pense qu'il est tristement essentiel de devoir rappeler que la police républicaine est avant tout là pour protéger les personnes** et les biens et particulièrement les plus vulnérables d'entre tous les citoyens.

L'enjeu prioritaire est donc de travailler pour **restaurer la confiance, développer des modalités de travail collectif et créer des temps partage** pour une meilleure connaissance tout en faisant respecter la loi pour assurer la sécurité publique et la tranquillité quotidienne de la population. Il pourrait être intéressant de **poursuivre et d'amplifier les groupes de contact inter-acteurs (dès leur prise de poste) entre la police nationale-municipale, les acteurs du territoire, les élus, les acteurs associatifs, les bailleurs sociaux et les habitants** pour mieux comprendre et apprécier ce qui se joue dans les quartiers et ainsi favoriser une action qui soit compréhensible par la population. **Le CNV relève qu'il existe un besoin d'une présence visible, formée, compétente, respectueuse des habitants, y compris le soir et le week-end**⁵⁴.

Ainsi, le CNV préconise de :

- Inclure dans la feuille de route des policiers le lien privilégié à développer avec les associations : rendez-vous, organisation de réunions avec les habitants, avec les conseils citoyens, participation à la vie du quartier, lien avec les médiateurs et les adultes-relais ;

- Doter tous les commissariats de travailleurs sociaux, en encourageant les permanences de proximité ;
- Renforcer la présence des délégués police-population⁵⁵ dans les quartiers ;
- Augmenter la capacité d'accueil des Centres loisirs jeunes (CLJ).

Le CNV préconise que soit confié aux policiers volontaires la préparation du permis de conduire, l'apprentissage de la conduite automobile et à tout le moins, en lien avec les auto-écoles, prendre en charge des heures de conduite accompagnée dès 15 ans des jeunes des QPV (comme cela se fait dans certains territoires ultra marins et qui pourrait, dès cet été, se faire au sein des CLJ).

⁵⁴ Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 : La stratégie nationale de la prévention de la délinquance a été annoncée en mars 2020 par le CIPDR affichant 40 mesures vers un public ciblé- les jeunes - et une méthode orienté sur le partenariat territorial des différents acteurs.

⁵⁵ Recommandations émises par le Forum français pour la Sécurité Urbaine dans son rapport « Livre blanc pour la sécurité des territoires : Prévention, répression et cohésion sociale » en 2019.

Constat est fait que l'effort louable par le Ministère de l'intérieur pour mettre en place une police de proximité n'a que très modérément permis le changement de culture attendue : l'augmentation des effectifs a été aspiré par le contexte lié à la lutte contre le terrorisme ou est venu combler une carence en personnel sur des missions classiques. Le recours aux polices privées, inquiétant, est une alternative qui se développe de plus en plus.

Le CNV souhaite :

- Soutenir le déploiement d'une police de contact au quotidien, particulièrement sur les QPV, qui se distingue par ses agents des dispositifs de sécurité public QUE et de maintien de l'ordre existants.
- Doter la police de proximité de moyens (tablettes numériques ou ordinateurs portables) – meilleur moyen d'éviter l'omerta – dans un espace public neutre (centre social, PMI, etc.).
- La pré-plainte en ligne, notamment pour lutter contre les violences familiales, reste une pratique encore peu répandue. Le CNV souhaite que soit **instituée la signature électronique** afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

La grande enquête « Accès aux droits », menée par le Défenseur des droits en 2017 relevait la défiance de la population envers les institutions judiciaires que les acteurs de la Politique de la ville connaissent bien.

Tous les constats faits localement depuis de nombreuses années, comme les récents rapports d'informations parlementaires sur la Protection judiciaire de la Jeunesse⁵⁶(PJJ), et sur l'aide sociale à l'enfance (ASE) en témoignent, la protection de l'enfance fait intervenir de nombreux acteurs (et demeure intrinsèquement complexe) : l'éducation nationale, les professionnels de santé, la justice et notamment la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)... Et malgré l'effort que constitue la mise en place d'une **stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance⁵⁷2020-2022**, souhaitant accélérer le « virage de la prévention » pour la protection de l'enfance, **les moyens humains dédiés à la prise en**

⁵⁶ Mission d'information Terrier/ Untermeier de l'Assemblée sur la justice des mineurs estime nécessaire de "clarifier les compétences". A ce titre, les actions de prévention spécialisée actuellement exercées par les départements serait confiée à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)., février 2019 ; Rapport d'information parlementaire Ramadier /Goulet sur l'aide sociale à l'enfance, juillet 2019 ; http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b1702_rapport-information.pdf : Ce sont environ 140 000 jeunes qui sont suivis par la PJJ, dont 85 000 environ au pénal. Le suivi consiste pour la majorité (53 %) en des mesures éducatives en milieu ouvert. Néanmoins, 4 % des mesures prises aboutissent à un placement, dans des établissements publics ou dans le secteur associatif habilité, sur le même modèle que l'ASE.

⁵⁷ Octobre 2019 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/strategie-nationale-de-prevention-et-de-protection-de-l-enfance-2020-2022>.

charge des enfants et au soutien des familles restent trop faibles, comme les inacceptables délais de prise en charge qu'ils soient judiciaires ou civils – que la crise sanitaire a encore amplifiés⁵⁸. Ils pénalisent durablement le parcours de vie des futurs adultes. Au vu de l'enjeu, cette pluralité des intervenants entraîne des inégalités territoriales dans l'application et l'illisibilité des sanctions et des mesures de protection par les familles et les jeunes^{59 60}.

L'aide sociale à l'enfance est aujourd'hui une politique décentralisée au niveau des départements et on peut affirmer qu'il existe ainsi autant de politiques de l'aide sociale à l'enfance qu'il existe de départements et de moyens qu'ils lui allouent.

Actuellement, le département se charge des actions dites de **prévention spécialisée** auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu et des actions de prévention de la délinquance : il s'agit d'une dépense facultative. Selon Jean-Pierre Rosenczveig, l'ancien magistrat pour enfants, **près de 20% des départements n'effectuent plus en 2019 de prévention spécialisée.**

Pour toutes ces raisons et afin de rendre l'ensemble des interventions plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces pour les jeunes et les familles, le CNV demande de :

Fixer des objectifs de raccourcissement des délais de prise en charge pour toutes mesures d'accompagnement pénales ou civiles, comme d'accueil dans les établissements spécialisés.

Territorialiser systématiquement la politique pénale et l'action judiciaire (parquets et tribunaux, notamment pour la justice des mineurs, ce qui est encore trop rare) : le renouvellement des **Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance⁶¹ en offre l'occasion.**

Harmoniser les géographies institutionnelles : des zonages trop différents entre les politiques publiques menées par les différentes administrations (justice, police, collectivités locales...) rendent le croisement des données et les relations partenariales difficiles.

⁵⁸ Les constats convergent d'un fort taux d'inexécution des décisions judiciaires, notamment en matière d'action éducative en milieu ouvert (AEMO).

⁵⁹ En dépit de cette dichotomie marquée, la population de l'ASE et celle de la PJJ se recoupent toujours pour partie. ASE et PJJ continuent d'ailleurs de collaborer, dans nombre de départements, à travers des conventions ou des schémas conjoints.

⁶⁰ En 2012, 444 589 mesures de protection judiciaire étaient prononcées, dont 269 729 au titre de l'assistance éducative et 173 860 au titre de l'enfance délinquante. Entre 2006 et 2012, le nombre de mesures civiles a baissé d'environ 10 %, tandis que le nombre de mesures pénales a augmenté de 24 %.

⁶¹ La STSPD est un plan triennal fixant les objectifs de travail du [Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance](#) ; Elle est élaborée par les CLSPD sur la base d'un diagnostic local, et signé par les maires, les présidents d'EPCI, le Préfet, le Procureur, le Président du conseil départemental auxquels peuvent s'adjoindre l'inspecteur d'Académie et les bailleurs.

Clarifier les compétences et réinterroger la gouvernance nationale et territoriale de la protection de l'enfance.

Sur la prévention spécialisée, le CNV demande de :

- **Rendre effective l'obligation des départements d'exercer leur compétence de prévention spécialisée en QPV** et d'y dédier les financements correspondants.
- Rendre obligatoire des conventions tripartites (Préfet, Procureur, Président du conseil départemental) qui permettent de **définir les priorités d'intervention des équipes de prévention spécialisée en QPV** (secteurs territoriaux, publics, horaires, etc.) dans le respect des prérogatives de chacun, et en s'appuyant sur des indicateurs définis collégialement.
- **Evaluer les actions de prévention spécialisée.** Cela permettra de mieux valoriser les activités des associations et ainsi améliorer leur visibilité. Cela répond à un enjeu global de pédagogie sur le rôle des éducateurs de rue et la pertinence de leur action.

Enfin, le CNV recommande pour favoriser les rapprochements population – personnels de l'éducation nationale, de la police, des institutions judiciaires, pour casser les préjugés réciproques et pour construire des relations de confiance dans la durée :

- Que les agents affectés sur les territoires classés en géographie prioritaire puissent **rester au minimum 3 ans sur le site** ;
- Que les agents affectés sur les territoires **bénéficient dans les parcours de formation initiale ou continue de modules relatifs aux enjeux des relations institutions-populations** (éducation, police et justice), **mais surtout que la formation initiale intègre une connaissance sociologique, psychologique et historique des populations et des cultures afin de déconstruire les stéréotypes et les vocabulaires inappropriés** ;
- Que des **périodes de stages découvertes et des visites de terrains** soient obligatoires pour les agents lors d'une nouvelle affectation. Il pourrait être utile d'envisager parfois des visites mutualisées pour favoriser la prise de contact et les collaborations futures ;
- **Que dans les temps effectifs de travail, chacun ait l'opportunité d'avoir des temps d'échange, de partage pour exprimer leurs désarrois sur des retours d'expériences ou des vécus professionnels.** Ils doivent pouvoir bénéficier - si nécessaire - de soutien et d'accompagnement ;
- Que les conditions d'offres de logement soient proposées à la mutation ou pour une formation pour ces professions (personnel de santé, personnel de la fonction publique territoriale, policiers et éducation nationale), hors quartiers avec un objectif de faciliter les trajets domicile – lieux de travail ou de formation.

UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR UN PUBLIC SPECIFIQUE ... LES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La crise du Covid-19 a mis en lumière, une nouvelle fois, **la dangerosité des violents conjugaux**. Dans cette période où se forment des propositions pour le temps qui va suivre, alors que seuls 17% des agresseurs conjugaux sont condamnés, le CNV soutient les propositions du HCEfh qui propose de développer une culture de la protection judiciaire des femmes victimes. Alors que les violences ont des impacts délétères sur la santé physique et psychique des femmes et des enfants, mieux satisfaire le besoin de soin des victimes est urgent. Alors que les hébergements aujourd'hui proposés aux femmes victimes et leurs enfants sont trop souvent insuffisants, voire dangereux, il s'agit de leur permettre de vivre en sécurité, d'être accompagnées tout au long du parcours de sortie des violences et d'accéder à un logement pérenne. Enfin, **un conjoint violent est un père dangereux** et doit être considéré comme tel : le HCEfh recommande d'adapter le traitement de la parentalité à la dangerosité des agresseurs dans le cadre conjugal et post-conjugal.

... LES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

Les personnes d'origine étrangère ou perçues comme telles sont davantage exposées au chômage, à la précarité sociale, à de mauvaises conditions de logement et leur état de santé est plus dégradé. Des recherches mettent également en lumière des inégalités scolaires spécifiques liées à l'origine et au territoire. S'ajoutant aux difficultés sociales, elles compromettent l'insertion professionnelle des jeunes et leurs conditions de vie ultérieures.

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes d'origine étrangère et perçues comme telles sont désavantagées dans l'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation. Dans les QPV s'y ajoute la discrimination à l'adresse. La part des institutions dans la production de ces discriminations est loin d'être négligeable, relève le Défenseur des droits, dont le CNV partage le constat : « *Ces discriminations entament le rapport de confiance des individus à la société française et aux institutions : considérées comme inéluctables, elles mettent en cause leur place dans la société et alimentent le sentiment de ne pas être reconnu* », et « *alimentent ainsi une recherche d'identité douloureuse et un sentiment de désaffiliation nationale, qui du reste ne se trouvent pas contrebalancés par des discours politiques forts* ».

Les pouvoirs publics pourraient **exiger des organisations - publiques comme privées - qu'elles s'engagent pleinement dans la lutte contre les discriminations liées à l'origine au travers de plans d'action structurés, précisant un calendrier, des objectifs clairs.**

Cela passe aussi par un renouveau du soutien public au secteur associatif directement en prise avec les situations de discriminations et les victimes. Il s'agit d'appuyer les acteurs existants, d'en inciter d'autres à s'investir sur cet enjeu et de susciter la création de nouveaux réseaux à même d'écouter, d'orienter les victimes, de mener des enquêtes et des actions de groupes, d'interpeller les diverses organisations et institutions concernées

Le CNV recommande

- **de mettre en place des campagnes nationales de testing régulières, visant le champ de l'accès à l'emploi comme celui du logement ou d'autres biens et services** ⁶² ;
- de mettre en place une politique publique exigeant des organisations, publiques ou privées, qu'elles s'engagent pleinement dans la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine au travers de plans pluriannuels, structurés et évalués périodiquement, s'appuyant sur la réalisation de diagnostics réguliers sur les risques discriminatoires liés à l'origine par le biais **d'audits et par la mise en place d'indicateurs adaptés à cet effet** ;
- **d'assurer la traçabilité des contrôles d'identité** afin de garantir l'accès au recours des personnes ayant fait l'objet d'un contrôle discriminatoire ou abusif. Il préconise aussi la modification de l'article 78-2 du code de procédure pénale pour y indiquer explicitement que les contrôles d'identité ne sauraient être fondés sur des critères légaux de discrimination ;
- **de rendre plus effective l'action de groupe contre les discriminations** aux associations en matière d'emploi et d'accès aux biens et services ; et d'étudier la possibilité d'ouvrir l'action à un groupe qui se constituerait pour les besoins de la cause.

⁶² <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lutte-contre-les-discriminations-mise-en-ligne-des-resultats-du-1er-testing-sur-lemploi-et>

PRECARITE, EMPLOI ET FORMATION DES PUBLICS PRIORITAIRES

La crise actuelle met en exergue deux sujets majeurs d'inquiétudes que sont la **précarité économique et les inégalités d'accès au marché du travail** notamment pour les publics prioritaires.

▲ Au vu de la situation, le CNV rappelle **l'URGENCE D'AGIR**.

Le CNV souligne qu'il **revient aux organismes d'Etat - Missions locales, Pôle Emploi ainsi que les organismes financés par l'Etat, d'être exemplaires en créant et utilisant des outils et des méthodes adaptés** pour être en capacité de « sourcer » et permettre aux populations de garantir leur insertion professionnelle.

Compte tenu de l'anticipation d'une destruction significative des emplois⁶³, d'une précarité renforcée à l'accès à l'emploi⁶⁴, et d'un tissu économique durement touché⁶⁵, le CNV pense qu'une des priorités sera de soutenir la création d'activités et d'emplois pour les habitants des quartiers et les publics fragiles.

Le CNV souligne que la crise sanitaire et économique a mis en lumière l'extrême précarité des personnes exerçant des activités dans un cadre informel et qui, de fait, n'ont pu bénéficier ni des mesures destinées aux salariés, ni des mesures mises en œuvre pour soutenir les entreprises. La reprise de ces activités n'est pas assurée et aura un impact sur les situations de précarité accrue des ménages. Dans la suite de ces récents travaux⁶⁶, le CNV pense que les mesures de soutien à l'activité devront être attentives à ce public pour le sécuriser.

⁶³ La Banque de France estime que le « choc très fort » provoqué par les mesures de confinement pourrait détruire un million d'emplois en France.

⁶⁴ Des emplois intérimaires et des salariés en contrats courts qui représentent respectivement 8% et 17% des personnes en emploi en QPV en 2017, contre 3% et 11% hors QPV ; effondrement des dispositifs d'insertion dont bénéficient traditionnellement les résidents des QPV : baisse de 71% d'entrées en contrats aidés du 20 au 26 mars par rapport à la même semaine en 2019, division du nombre d'emplois francs par deux.

⁶⁵ Une surreprésentation des micro-entreprises et des travailleurs indépendants (73% des entreprises de QPV sont sans salarié) particulièrement touchés par la crise sanitaire. Selon l'enquête menée par l'Adie auprès de ses bénéficiaires à la mi-avril 40% et 55% des répondants estiment qu'ils vont devoir fermer leur activité.

⁶⁶ L'avis du CNV « Economie informelle et quartiers prioritaires » présente des propositions et recommandations opérationnelles qui s'adressent aux services de l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises, aux bailleurs sociaux et aux Conseils citoyens. Elles devront permettre une lisibilité des ressources économiques locales, favoriser l'identification et la reconnaissance des savoir-faire et des compétences, développer collectivement des projets qui répondent à des besoins non couverts par le marché ou l'Etat, participer à l'émancipation des habitants et les amener vers un statut d'emploi « formel » salarié, indépendant, auto entrepreneur, enfin de contribuer à renforcer leur accès aux droits.

Le CNV souhaite qu'une mesure d'envergure « Emplois-Rebonds » soit lancée en fléchant en priorité les habitantes et habitants des quartiers en recherche d'emplois, en parcours d'insertion ou en formation. Ces emplois doivent être créés sur des durées de 3 à 5 ans, et les collectivités locales et les associations de grande proximité ciblées en priorité ainsi que toutes les structures qui interviennent directement dans les quartiers. **Des plateformes locales de mutualisation d' « Emploi Rebonds » pourraient être envisagées, par exemple avec la création d'un emploi pour 5 associations.**

Le CNV demande que le plan de relance annoncé par le gouvernement contienne des mesures de soutien massif visant à identifier les potentiels d'activités portés par les habitants et habitantes des QPV et à favoriser leur émergence en vue d'accompagner la création d'entreprises dans ou hors QPV au bénéfice de leur emploi.

Le CNV relève que les jeunes sans emploi, en décrochage et non éligibles aux aides sociales sont un public difficile à « sourcer » et à accompagner, qu'il ne faudra pas oublier dans les dispositifs car leur vulnérabilité et leurs difficultés à trouver une place dans la société seront renforcées. En effet, on estime aujourd'hui que **25% des jeunes en quartiers prioritaires de 16 à 25 ans ne sont ni en formation, ni en emploi, ni en activité professionnelle**, contre 12% en commune rurale⁶⁷.



Dans le contexte économique et social actuel, le CNV demande que **des mesures d'aides de subsistance et de soutiens temporaires envers les jeunes 18-25 ans**, soient mises en place au moins jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou de parcours d'insertion⁶⁸. A ce titre, le CNV soutient les dernières propositions du CNLE⁶⁹ notamment pour les étudiants précaires, les jeunes vulnérables sortis des dispositifs et souhaite qu'une attention particulière leur soient portée.

▲ Le CNV alerte le gouvernement sur le besoin majeur de soutenir et amplifier les dispositifs de formation et d'insertion pour tous les publics fragiles. Il faut sans cesse rappeler que les personnes les moins qualifiées sont celles qui ont le plus fort risque d'être

⁶⁷ « Formation obligatoire des 16-18 ans. Passer d'un droit formel à un droit réel », 2020, Sylvie Charrière et Patrick Roger.

⁶⁸ Le ministère du Travail constate une remontée du nombre d'entrées en Garantie jeune, un dispositif d'insertion pour les jeunes sans emploi ni formation avec un accompagnement renforcé pendant un an et une allocation mensuelle de 497 euros. Du 1er au 7 juin, les missions locales ont réalisé 1.800 entrées, soit autant que celles enregistrées au cours des quatre semaines précédentes. Depuis le début du confinement, la baisse reste cependant de 84% avec 4.500 entrées contre 27.900 sur la même période de 2019.

⁶⁹ https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/courrier_madame_lazaar_16_4_2020.pdf.

distancées au moment de la reprise de la croissance et que le chômage est très fortement lié au manque de qualification.

A cet égard, le CNV **soutient la demande d'extension de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, en ciblant en priorité les QPV.**

Le CNV considère que des mesures doivent être mises en œuvre pour assurer la création d'emploi et favoriser l'insertion des publics fragiles en **poursuivant et en renforçant le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement, de formation et d'insertion envers les jeunes des quartiers prioritaires comme leurs promotions**⁷⁰.

Le CNV rappelle que les crédits du dispositif Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), déclinés par régions en Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), doivent bénéficier à hauteur de 15% aux habitants des quartiers et que des appels à projets d'innovation ciblent exclusivement les publics fragiles⁷¹.



Compte tenu de la situation économique -actuelle et anticipée pour la rentrée-, **le CNV sera attentif au suivi du déploiement des crédits et des impacts des appels à projets, et à une évaluation quantitative et qualitative régulière pour s'assurer de l'impact sur les publics cibles.**

Le Haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibault Guilluy, a annoncé un plan d'actions de relance sociale : « *Ses mesures devront être d'autant plus musclées que la pandémie laisse dans son sillage un marché du travail sinistré : des personnes encore plus précaires, moult projets de licenciements et des indépendants déstabilisés* ». Il souligne que la reconquête passe par « deux enjeux » : « mieux accompagner les trajectoires individuelles » et « engager les entreprises dans des pratiques inclusives ».



Le CNV sera attentif aux déploiements territoriaux des mesures et à l'implication des collectivités notamment les conseils départementaux dans l'insertion par l'activité économique et les actions du plan pauvreté d'autant que les structures actuelles de l'insertion par l'activité économique ont été durement touchées pendant la crise sanitaire.

▲ Le CNV alerte le gouvernement sur la situation dramatique des jeunes en formation d'apprentissage et d'alternance dont les stages n'ont pu être effectués, sans perspective

⁷⁰ Le CNV note que les contrats aidés et emplois francs sont en chute libre depuis le début de la crise sanitaire, selon des statistiques du ministère du Travail publiées le 09 juin. Depuis le début du confinement, du 16 mars au 7 juin 2020, environ 7.700 entrées en contrats aidés ("parcours emploi compétences") ont ainsi été enregistrées contre 21.500 sur la même période en 2019, soit une diminution de 64%.

⁷¹ Appels à projets : « 100% inclusion », « prépa-apprentissage », et « repérer et mobiliser les invisibles ».

sur l'année 2020, voire 2021, et ainsi leur parcours scolaire non validé de fait. Le gouvernement a annoncé des mesures d'aide à l'embauche en soutien à l'apprentissage avec une aide élargie à l'embauche de 8 000 euros pour les majeurs et 5000 euros pour les mineurs, pour les entreprises qui recruteront un apprenti du 1^{er} juillet 2020 au 28 février 2021. Il faudra s'assurer que **ces offres de stages et emplois bénéficient aussi aux jeunes des quartiers** dont les difficultés antérieures de recherches pourraient devenir des obstacles compte tenu du ralentissement de l'activité économique. Le CNV considère que les entreprises signataires du PaQte pourraient utilement se mobiliser dans le cadre de l'axe intitulé « la formation ».

Le CNV propose qu'un plan d'envergure d'offres d'emplois et stages en direction des lycéens et étudiants des filières professionnelles et générales soit lancé s'inspirant du dispositif et de la plateforme « Mon stage de 3ème ».



Un point d'attention : **que l'élargissement du dispositif à toutes les entreprises et aux formations supérieures ne soit pas un frein à l'attractivité des offres sur les filières courtes.** Le CNV recommande la publicité auprès des acteurs des quartiers de la plateforme mise en place par le ministère du travail qui valorise les savoir-être et les savoir-faire⁷².

Enfin, le CNV souhaite rappeler l'importance de pouvoir engager des démarches d'approche globale sur les territoires avec l'ensemble des partenaires et pilotés par les services de l'Etat pour coordonner et amplifier les actions, particulièrement lorsque les mesures et dispositifs sont portés par plusieurs ministères. A ce titre, le CNV salue le projet d'une expérimentation des « Cités de l'emploi » lancée prochainement » à l'échelle d'un ou plusieurs QPV, en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes les plus en difficulté. L'objectif est de faciliter la coordination entre les différents acteurs, depuis l'association de grande proximité jusqu'aux acteurs institutionnels du service public de l'emploi.

⚠ Le CNV sera attentif à l'installation des Cités de l'emploi et aux impacts sur les publics cibles.

⚠ Plus encore à l'issue de cette période de crise sanitaire, le CNV renouvelle ses inquiétudes sur la précarité des femmes seules. Les vice-présidents du CNV ont publié récemment une tribune⁷³ dans laquelle ils alertent le gouvernement. Deux soutiens doivent être prioritairement être déployés : soutien économique et psychologique.

⁷² <https://www.mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>.

⁷³ Tribune Le Monde « Les mères célibataires isolées ont besoin d'être épaulées », 2020, Fabienne Keller et Patrick Braouezec.

Le CNV demande que le recouvrement des contributions à l'entretien et à l'éducation des enfants (pensions alimentaires) soit automatique⁷⁴, et que l'organisme de recouvrement soit subrogé de droit pour engager ces procédures, dès lors que le recouvrement se révèle impossible. Le recouvrement des pensions pourrait être pris en charge par les services du Ministère des Finances.

De même, le CNV soutient le projet de **rendre automatique le versement du complément d'allocation de soutien familial (ASF)** et propose que l'ASF continue à être versée quand le parent qui a la garde de l'enfant reprend une vie de couple, celle-ci étant versée pour l'enfant, et non pour le parent.

Le CNV recommande que :

Soit instauré un "tiers payant" pour les modes de garde des enfants à destination des parents résidant en QPV le système d'avances et de remboursements des CAF pénalisant les familles pauvres et massifiant le non-recours. Le mode de garde des enfants, dont on sait que la nature de leur offre (implantation) comme leurs conditions d'accès (horaires) constituent des freins à l'accès à la formation et à l'emploi notamment pour les familles monoparentales.

Le versement du complément de libre choix du mode de garde ne s'arrête pas à 6 ans, mais se poursuit jusqu'à l'entrée au collège.⁷⁵

Intégrer systématiquement le critère de familles monoparentales en QPV dans les publics prioritaires à l'accès aux modes de garde. Le CNV demande qu'il soit l'un des critères retenus pour l'octroi de 1 000 € par place de crèches créées en QPV qui figure dans la feuille de route de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers⁷⁶.

Le CNV souligne que la prise en compte des conditions d'employabilité pour les populations les plus précaires - et **notamment pour les mères isolées** - doit être renforcée et améliorée. Afin de concilier plus favorablement temps de vie privé et professionnel, le CNV souhaite que **les horaires de travail proposés puissent être aménagés à l'environnement ou à l'organisation personnelle des salariés : une diminution du temps partiel subi, des horaires découpés et de l'amplitude horaire journalière des intervenants à domicile.**

⁷⁴ Les membres du CNV regrettent que suite à la crise du Covid le Parlement ait reporté la réforme engagée sur ce sujet.

⁷⁵ Tribune Le Monde « Les mères célibataires isolées ont besoin d'être épaulées », 2020, Fabienne Keller et Patrick Braouezec.

⁷⁶ Avis du CNV « Mères isolées en QPV, monoparentalités, employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps », 2019.

La crise sanitaire a révélé que les postes sont souvent féminisés. Cette prise en compte des conditions d'employabilité doit être prioritaire dans les secteurs de la propreté, de la santé et à la dépendance.

Aussi, reprenant un récent avis⁷⁷, le CNV demande :

- Que les parents isolés des quartiers prioritaires fassent l'objet d'un **accès prioritaire aux aides liées à la suspension et au paiement des loyers jusqu'à la fin du processus de déconfinement** (et pas le 11 mai...), notamment avec l'accès au fond de solidarité pour le logement (FSL) ; et pour celles et ceux qui étaient « hors radars » et que la crise sanitaire a révélé, que le **non-recours aux droits** soit atténué par un accompagnement personnalisé.
- Que, pour les familles monoparentales aux horaires hachés, souvent incompatibles avec une offre de transports en commun, qui leur imposent de prendre une voiture (et malheur à la panne !), notamment quand elles travaillent dans les services de propreté ou d'aide à la personne, la **prise en charge par l'employeur public ou privé sera de 100 %** quel que soit le mode de transport utilisé.
- De même, que les **heures passées dans les transports, d'un point de travail à un autre, soient rémunérées par l'employeur public ou privé** : être payée pour 5 heures de travail par jour, pour une journée de 10 heures par exemple, n'est plus acceptable. Nous sommes persuadés que cette mesure pourrait être soutenue dans le cadre du plan de relance par des exonérations fiscales pour les employeurs.

⁷⁷ Avis du CNV « Mères isolées en QPV, monoparentalités, employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps », 2019.

DES DISPOSITIFS INCLUSIFS AU PLUS PRES DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

DES APPROCHES RENOUVELLEES ET DES MOYENS PERENNES PRIORISES ...

.... POUR LES PROJETS TERRITORIAUX

Il apparaît essentiel de **co-construire une stratégie de développement territorial** en identifiant les acteurs de proximité - mobilisés en première ligne - pour assurer un déploiement territorialisé des dispositifs et intégrer les initiatives solidaires ayant émergés et privilégiant les circuits courts pour répondre aux besoins des populations et de leur territoire.⁷⁸ **Au vu des foisonnements d'initiatives locales, le contexte de crise a révélé, l'importance d'un pilotage effectif des dispositifs sur les territoires.**

Cette démarche apparaît pour le CNV comme indispensable pour assurer le **développement économique endogène d'un territoire**⁷⁹, mais elle constitue surtout les bases d'une méthode plus globale pour le déploiement de mesures territorialisées impliquant une co-responsabilité des acteurs y compris les habitants⁸⁰.

Aussi, le CNV préconise de :

Coordonner des démarches innovantes de repérage des savoir-être, des savoir-faire, des pratiques et des activités avec un objectif de co-construction des stratégies de développement économique territorial endogène.

L'Après crise sera rapidement le temps de la relance des programmes de redynamisation des territoires portés par l'ANCT notamment Action Cœur de Villes, Territoires d'Industrie mais surtout pour les quartiers prioritaires des projets de renouvellement urbain.

Dans un contexte où les responsables politiques et les économistes s'interrogent sur les effets de la crise sur les modèles actuels de production et de consommation des biens et des services, de création de valeur et d'emplois, le CNV recommande d'affirmer plus encore la place du développement économique et de l'emploi dans la politique publique en faveur des quartiers prioritaires et de s'appuyer sur les dispositifs et institutions existants afin d'en améliorer ou renforcer le fonctionnement.

⁷⁸ Institut Montaigne <https://www.institutmontaigne.org/publications/laction-publique-face-la-crise-du-covid-19>

⁷⁹ Avis du CNV « Economie Informelle et quartiers prioritaires : Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi », 2019.

⁸⁰ Certaines initiatives d'activité naissent dans les territoires QPV, mais pour des raisons diverses sont obligées parfois de s'expatrier (centre-ville ou périphérie des villes). Les richesses nées de ces initiatives ne profitent plus, in fine, aux territoires.

Le CNV propose de systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et d'en développer le pilotage et l'évaluation.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale doit améliorer la synergie et la cohérence des actions. L'insertion par l'économique doit davantage concerner les petites entreprises. Il s'avère aussi important de poursuivre les implantations d'activités au sens physique dans les quartiers prioritaires, activités tertiaires mais aussi artisanales ou industrielles. Les entreprises du PaQte⁸¹ doivent être fortement mobilisées sur les mesures issues du plan de relance et leurs engagements pour les quartiers mesurés.

Le contexte doit également conduire à poser **les questions des moyens et des contenus des projets NPNRU pour porter une ambition plus forte pour les quartiers.**

Les priorités de construction et de rénovation de logements et d'équipements publics restent majeures dans les quartiers. **Les conditions difficiles de confinement liées au logement ont été largement dénoncées par tous et sont inacceptables pour tous.** Ces situations ne sont pas nouvelles et des évolutions ont été notables avec le précédent programme de rénovation urbaine dans de nombreux quartiers prioritaires.

Le CNV souhaite que le budget de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) soit renforcé afin d'être en capacité :

- **de financer le soutien à l'ingénierie en augmentant les enveloppes de crédits et en assouplissant les critères d'éligibilité des dispositifs ;**
- **de cofinancer les projets d'investissements territoriaux jugés prioritaires en sortie de crise, portés par les collectivités et les bailleurs sociaux :**
 - en permettant de réaliser des projets de qualité, notamment en terme de réhabilitation des logements pour répondre à la diversité des enjeux (performance thermique, qualité de vie, espaces extérieures, accessibilité, qualité architecturale, etc.)
 - en soutenant mieux les projets d'équipements publics des collectivités locales, notamment les écoles, les équipements de santé et les locaux contribuant à l'activité économique (ESS, offre de soin, etc.)
 - en permettant d'aller plus loin dans les projets d'amélioration des quartiers et réintégrer des secteurs de projets qui n'ont pas pu être soutenus en première phase.

Les programmes de rénovation urbaine devraient plus encore répondre à une démarche qui intègrent, pour les habitants, les enjeux d'emploi, d'accompagnement social, d'éducation, de sécurité.

⁸¹ <http://www.paqte.fr/les-entreprises-engagees/>.

La solidarité doit se décliner sur le plan territorial. Or, « *comme la crise l'a montré, les territoires présentent de fortes disparités et sont inégaux en termes de fragilités et d'atouts et il convient d'être vigilant afin de préserver une véritable cohésion territoriale, tout en préservant l'idée de différenciation territoriale qui ne peut fonctionner sans la mise en œuvre de l'Alliance des territoires* ». France Urbaine⁸².

Les quartiers qui ne sont pas éligibles aux aides de l'ANRU doivent également pouvoir être accompagnés en y fléchant des aides (FSIL pour les investissements des collectivités), des financements de « Plans Qualité de Vie » pour la réhabilitation qualitative des logements sociaux et des financements pour la démolition de logements sociaux obsolètes (CDC et Action Logement).

... POUR LES ASSOCIATIONS DE GRANDE PROXIMITE

▲ Le CNV tient à réaffirmer l'importance du rôle des associations, **pilliers de la cohésion sociale au cœur de la société civile, vecteurs de citoyenneté, de solidarité et d'égalité**. Leur diversité, leur ancrage territorial, la souplesse de leur fonctionnement, leur permettent de construire des réponses originales et pertinentes aux enjeux des quartiers prioritaires. Ce sont des acteurs majeurs de la politique de la ville. Elles sont souvent amenées à compléter, voire anticiper, l'action menée par les services publics dans sa recherche continue de **solutions locales ascendantes sur les quartiers prioritaires**.

Le CNV salue **les mesures prises par le ministre chargé de la ville et du logement sur soutien accru tant financier qu'humain** qu'il apporte et apportera aux associations de grande proximité dont il fait une priorité.

Elles agissent en tant que « porteurs de projets », financées pour mettre en œuvre un projet ou une action, directement ou indirectement, au bénéfice des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville. Le CNV souhaite que **le soutien et le développement des associations de grande proximité soit un axe à part entière des contrats de ville**⁸³, évalué qualitativement et quantitativement sur la durée du contrat.

Ces associations se sont mobilisées au quotidien durant la crise, et le seront demain dans le cadre d'une action territorialisée. Elles ont fait preuve d'engagement, d'inventivité, de débrouillardise... **L'objectif serait de créer une politique publique pour que ces acteurs de grande proximité soient légitimés et pérennisés dans leurs actions**. Les moyens financiers (enveloppes budgétaires et fonds de soutien) **mis à disposition doivent être**

⁸²http://franceurbaine.org/sites/franceurbaine.org/files/documents/franceurbaine_org/contribution_de_franc_e_urbaine_pour_un_plan_de_relance_ecologique_et_sociale.pdf

⁸³ Préconisations du CNV pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV, 2018.

amplifiés pour poursuivre les actions d'urgence et déployer les programmes annuels d'actions sur les prochaines années. Les initiatives ne doivent pas être empêchées pour des raisons budgétaires.

Le CNV souligne que **la pratique générale des appels à projets ne favorise pas l'entraide** et tend -au contraire- à accroître le sentiment de concurrence entre les structures associatives. Les associations de grande proximité sont submergées de démarches administratives, il semble nécessaire - afin d'alléger les temps consacrés à ces tâches au détriment d'un accueil du public - de **développer et de favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs**. A ce titre, les instructions d'assouplissement données aux préfets en juillet 2019 ne semblent pas encore assez connues des associations et inégalement appliquées par les services de l'Etat déconcentré.

Les actions de soutien passent aussi par **l'accès à une meilleure information et connaissance des dispositifs existants**, notamment s'agissant des PAVA⁸⁴, des CRIB⁸⁵ et des FDVA⁸⁶. Le CNV souligne que la circulaire annuelle de la politique de la ville ainsi que les instructions des DRJSCS devront également diffuser ces informations.

Trop peu de bénévoles, comme leurs employeurs connaissent les droits spécifiques liés à leur engagement. Pour plus de lisibilité nationale et locale le **CNV préconise la mise en place d'un service public de l'engagement renforçant les dispositions de la loi Egalité Citoyenneté**⁸⁷.

Des actions de soutien doivent être proposées telle que la mutualisation des moyens et des fonctions supports, par exemple avec la mise en place d'une plateforme locale qui pourrait avoir **une fonction coopérative d'employeur** avec la mise à disposition ponctuelle ou partielle de personnel, et **porter des emplois partagés** (adultes-relais, emplois-francs, service civique, Emplois-Rebonds, etc.).

Reprenant un avis antérieur dédié aux associations de proximité⁸⁸, le CNV préconise qu'un **soutien logistique des partenaires locaux (collectivités, associations, entreprises) leur soit apporté pour la valorisation de leurs actions** avec un soutien au développement des actions d'intérêt général: le développement du mécénat social, le développement des dons en nature (réalisation d'un site internet, mise à disposition de locaux, impression de plaquettes, appui à la gestion...), la professionnalisation des démarches de sollicitation auprès des

⁸⁴ Point d'accueil à la vie associative à l'échelle départementale (PAVA).

⁸⁵ Centre de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB).

⁸⁶ Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

⁸⁷ Chapitre 1er, Titre 1er de la LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, JORF n°0024 du 28 janvier 2017. :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id>.

⁸⁸ Préconisations du CNV pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV, 2018.

entreprises (formalisation, soutenance, cadrage juridique...) qui implique aussi d'associer, au-delà de leur rôle de financeurs, les dirigeants et collaborateurs au projet associatif ou aux actions mises en œuvre. Dans ce cadre, **le CNV préconise qu'en amont des discussions annuelles sur la préparation des programmations des contrats de ville, un « speed dating » soit organisé entre entreprises et associations de proximité.**

Le CNV souligne que l'évaluation des actions portées par les associations et leurs impacts sur les publics cibles doit être une exigence renouvelée et les moyens d'évaluation de leur utilité sociale renforcés.

Il paraît également nécessaire que les structures locales aient des moyens humains renforcés et sécurisés dans leurs missions. C'est un enjeu structurel d'intervention et de développement des activités sur l'ensemble des quartiers qui doit passer par un enjeu de revalorisation des emplois particulièrement dans les secteurs de la médiation et de la prévention spécialisée.

Le CNV souligne que pour assurer une cohésion des interventions et des suivis toutes les structures qui œuvrent en direction de ces publics (Missions Locales, Clubs de prévention, Centres sociaux, etc.) devraient également voir leurs modes d'intervention humains et moyens financiers mieux adaptés.

CAPITALISER SUR LES SOLIDARITES POUR TOUS AVEC TOUS ...

... LE NUMERIQUE

Le Conseil national des villes rappelle qu'en 2017, 40% de la population française déclarait ne pas être à l'aise avec l'environnement et l'usage du numérique, et que **13 millions de personnes en sont à ce jour exclus**, soit 20% de la population. Les motifs d'exclusion des usagers sont liés aux situations de précarité voir de pauvreté. Les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement doivent, *in fine*, bénéficier à la population dans le cadre d'une généralisation de l'accès aux droits. **La crise sanitaire actuelle a révélé des failles et renforcé les fractures quant à l'accès aux droits pour tous.**

Le CNV souligne que les enjeux de fracture numérique restent une réalité sur l'ensemble du territoire et ce, pour une grande partie de la population⁸⁹. Il rappelle la proposition du Sénat : « *accélérer la couverture numérique du territoire, qui doit devenir une grande cause nationale, incarnée dans une **loi de programmation des infrastructures numériques** établissant les objectifs et les financements associés d'ici à 2025⁹⁰ ».*



Le CNV souhaite que des **conditions d'accessibilité réelle au numérique soient offertes sur l'ensemble du territoire : c'est une question d'égalité** et que soit retenue une ambition de "**0% de laissés pour compte**"⁹¹.

Le CNV recommande que les opérateurs de téléphonie mobile et connexion Internet maintiennent les offres de connexion offertes, pendant la crise sanitaire, aux abonnés et élargissent les conditions des offres d'abonnement à tout public : offre d'abonnement à tarif solidaire avec des conditions d'abonnement assoupli, offres à destination des clients non bancarisés.

Dans les quartiers politique de la ville, la défiance envers l'Etat et la perte de confiance des citoyens usagers dans les services publics ne peuvent être ignorées. L'accueil des services au public a été largement revu avec des fermetures d'agences, pour orienter les usagers vers des accès dématérialisés. **Les guichets, les bornes ou accueils personnalisés ont conduit à une déshumanisation des relations et souvent à une dégradation du service rendu.** Ainsi, beaucoup renonce à l'accès à leurs droits. **L'inclusion sociale doit bénéficier de moyens humains et financiers suffisant pour maintenir une logique d'accompagnement**

⁸⁹ Le CNV souligne que 10 milliards d'euros sont investis chaque année dans les infrastructures télécoms par les opérateurs, contre 7 milliards au début des années 2010. Soit 2,5 % du chiffre d'affaires, contre une moyenne européenne d'environ 5 % (source : Arcep).

⁹⁰ Sénat. Propositions pour faire du numérique une priorité de la relance. Commission des affaires économiques, le 4 juin 2020.

⁹¹ Avis CNV « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique », 2017.

individuelle et personnalisée à l'accès aux applicatifs d'accès au droit et non plus une logique de guichet⁹².

Dans le contexte actuel, où les inégalités sociales s'amplifient, **la médiation sociale apparaît comme un outil essentiel – et encore trop fragile - pour reconstruire les relations et la société de demain en jouant pleinement son rôle de facilitateur et de catalyseur dans le déploiement des politiques publiques.** Un fort besoin d'accompagnement est aujourd'hui encore plus nécessaire. Il convient ainsi de l'anticiper afin éviter d'aggraver les phénomènes d'exclusion sociale et professionnelle ainsi que les situations de non recours aux droits et aux services.

Identifier, multiplier et soutenir les lieux d'accueil de confiance existants fréquentés par les publics, qui répondent à des objectifs de proximité, d'horaires souples voire continus (24/24H), de convivialité, de professionnalisme avec du personnel informé et formé.



Le CNV souligne qu'il n'est pas admissible que 1,5 millions des habitants des quartiers soient en difficulté avec la lecture et l'écriture, qu'ils renoncent à leurs droits et qu'ils ne puissent aider leurs enfants aux devoirs notamment. **L'inclusion numérique met aujourd'hui plus encore en exergue la nécessité d'avoir une maîtrise de la langue écrite.**

▲ Le CNV alerte sur le fait que **tout programme d'inclusion numérique devrait avoir pour objectif de former et d'accompagner les personnes allophones** en vue d'acquérir le français comme langue étrangère et de lutter contre l'illettrisme – condition nécessaire à l'inclusion numérique.

Le CNV sera attentif au déploiement et à l'accélération de l'ouverture des 2 000 maisons France Service⁹³, avec la présence des partenaires nationaux et leur condition d'offre de services et d'accompagnement – notamment pour les publics les plus fragiles. Il souligne à nouveau le besoin de développer des applicatifs et des contenus numériques clairs, simples et compréhensibles par un large public sans besoins de prérequis techniques^{94 95}. Cela faciliterait la prise de confiance des utilisateurs qui aujourd'hui sont dans la défiance et dans l'incompréhension face aux nombreux contenus mis à leur disposition.

⁹² « La gestion moderne de la file d'attente au guichet de l'assurance maladie », Pascal Martin, 2016.

⁹³ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>.

⁹⁴ La Gazette des communes « Confinement et inclusion numérique : les recommandations du Défenseur des droits », le 1 avril 2020 : « La transformation des conditions d'accès aux services publics que nous connaissons dans cette période doit donc inciter l'ensemble des acteurs publics à adapter et améliorer les services numériques qui existent ou se mettent en place. Il faut rendre, le plus possible, les sites accessibles aux personnes en situation de handicap, mettre à disposition, sur tous les sites publics, des documents en langage dit « facile à lire et à comprendre » (FALC), développer le recours aux pictogrammes, mettre à disposition des informations en différentes langues étrangères. ».

⁹⁵ Avis CNV « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique », 2017.

Le CNV salue le lancement et le déploiement des chèques numériques (PASS numérique) par la CNAF et en recommande un plus large accès aux habitants des quartiers prioritaires.

... LA CULTURE

Comme le stipule l'article 13 du préambule de la Constitution de 1958 **l'accès à la culture est un droit constitutionnel** : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* ».

S'il s'agit de considérer l'art et la culture comme des vecteurs d'ouverture, de partage de cultures, d'émancipation et de citoyenneté. Il est nécessaire de soutenir l'ensemble des actions permettant de connaître et reconnaître toutes les cultures et les pratiques artistiques et culturelles professionnelles ou amateurs.

Le CNV insiste sur la nécessité de la **médiation culturelle, sportive^{96 97} et artistique** ; il ne suffit pas d'un équipement, il faut encourager les personnes et les accompagner pour aller vers les institutions et les équipements culturels. La barrière n'est pas seulement financière ; elle est aussi culturelle et mentale⁹⁸.

Dans un **contexte de déplacements contraints et lors des prochains congés d'été, il pourrait être intéressant de développer avec les élus de nouvelles pratiques culturelles avec et pour les familles en organisant des manifestations culturelles de proximité et en développant les coopérations avec les établissements culturels de quartier et les savoirs faire et pratiques culturelles et artistiques des habitants.**

Comme l'a souligné récemment l'UNESCO, « *Face au constat que le secteur culturel a été le premier affecté par la crise et, bien souvent, le dernier à recevoir un soutien financier, de nombreux ministres ont mis en avant les mécanismes d'aide financière d'urgence mis en place dans leurs pays pour sauvegarder les ressources des artistes, artisans et professionnels créatifs à court terme. Certains pays renforcent l'aide à la création au travers de commandes publiques de nouvelles œuvres, souvent adaptées aux réalités de l'environnement numérique, pour assurer une continuité de revenus et faciliter l'accès à la culture⁹⁹* ».

⁹⁶ Avis La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 21 juin 2018.

⁹⁷ Recommandations issues des deux séminaires « Sport au féminin » du CNV de mars 2019 et mars 2020.

⁹⁸ Contribution du CNV pour le Comité Interministériel des Villes (CIV), 2017.

⁹⁹ UNESCO « Plus de 130 ministres appellent à soutenir le secteur culturel dans la réponse à la crise du COVID-19 », 23 avril 2020.

Pour rappel, le décret du 29 avril 2002¹⁰⁰ relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation met en place un dispositif imposant aux maître d'ouvrage de l'Etat et aux collectivités territoriales de réserver 1% du coût d'une construction pour la commande d'une ou plusieurs œuvres d'arts conçues pour le bâtiment considéré.

Dans un registre d'architecture urbaine et de valorisation du patrimoine, le CNV propose que **soit réservé 1% du budget des opérations de l'ANRU à des actions artistiques et/ou culturelles** dans le cadre de ses projets de renouvellement urbain¹⁰¹. La création artistique doit être envisagée au sens large, de l'œuvre d'art à l'accueil d'artistes en résidence, ou à des expressions comme le land art dans des espaces publics reconçus. Les associations d'habitants doivent d'être associées en amont des projets afin que ces réalisations artistiques ne soient pas vécues comme imposées et hors sol pour les populations.

... NOS TALENTS VIENNENT DU QUARTIER

Il convient de donner à voir, que les quartiers fassent l'objet d'une présentation objective, prenant en compte les événements positifs et s'inscrivant dans le cours de production d'information courante, voire banale. **L'image des quartiers est particulièrement à valoriser à l'issue de cette période.** Le CNV recommande que **chaque média s'attache à produire une présentation juste et objective des quartiers prioritaires**¹⁰² au travers de leurs différentes productions, aussi bien sur les programmes de temps courts que sur les productions hors actualité.

A titre d'illustration, l'@gence des quartiers et France médiation s'organisent pour lancer une initiative qui mettrait en lumière le rôle de chacune et de chacun dans cette période. Au-delà de la valorisation d'une profession, la crise offre l'opportunité de montrer la **richesse des rôles sociaux des habitants** qui vivent et travaillent dans les quartiers. Cette valorisation pourrait perdurer au-delà du confinement car **l'image des quartiers doit être une préoccupation pérenne et transversale** sur toutes les actions.

Une autre démarche, pouvant contribuer à une reconnaissance des profils et des compétences, serait de **mettre en lumière les parcours ordinaires de personnes et les réalités des richesses économiques présentes dans les quartiers.** Des campagnes de

¹⁰⁰ Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation.

¹⁰¹ Contribution du CNV pour le Comité Interministériel des Villes (CIV), 2017.

¹⁰² Avis CNV « Image des quartiers », 2016.

communication nationales ou locales pourraient **diffuser des parcours inspirants et innovants, issus de l'économie informelle**¹⁰³, favorisant ainsi la lisibilité, ouvrant le champ des possibles et la mise en confiance des publics concernés. Les nouveaux moyens de communication (sites internet publics ou privés, réseaux sociaux...) pourraient relayer ces récits et capitaliser, ainsi, à grande échelle les expériences issues des quartiers, en vue de dupliquer ces initiatives et d'inspirer les habitants selon les différents besoins des territoires.



Le CNV souhaite que les **collectivités locales –qui cofinancent souvent à l'échelle territoriale- s'engagent**, en tant que signataires des contrats d'objectifs, à contribuer à la **production et à la diffusion de l'information concernant leurs quartiers prioritaires notamment en finançant les médias locaux.**

¹⁰³ Avis du CNV « Economie Informelle et quartiers prioritaires : Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi », 2019.

CONCLUSION

« **Le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant** », indiquait le chef de l'État dans son allocution du 16 mars 2020.

Depuis, politiques, philosophes, sociologues, économistes, essayistes se succèdent pour tenter de décrypter ce que seront les impacts de la pandémie sur nos organisations, nos modes de travailler, de se déplacer, de penser même. Pour beaucoup, cette crise ne manquera pas de bouleverser la hiérarchie des valeurs, certains ayant même la certitude qu'elle sonnera le glas du dogme néolibéral et de la mondialisation...

Le CNV reste réaliste. Si la crise sanitaire et économique offre l'opportunité de lancer des réflexions et des innovations, plus que des appels incantatoire à un hypothétique monde d'Après qui ne serait pas le monde d'Avant, **les habitants des quartiers et les territoires dans lesquels ils vivent ont besoin très concrètement d'actions qui leur permettent de mieux vivre dès aujourd'hui et demain leur vie quotidienne.**

Dans cette période où le gouvernement lance un Plan de relance et les ministères mettent en œuvre des chantiers structurants, le Conseil National des Villes rappellera sans cesse que les habitants et habitantes des quartiers – qui constitue 10% de la population - doivent d'autant plus en bénéficier que leur situation antérieure était déjà individuellement et collectivement dégradée..

A sa mesure le CNV y contribuera, notamment dès 2020, en répondant à la saisine du Ministre délégué en charge de la ville et du logement, sur les sujets **du vieillissement de la population** dans les quartiers, et **des politiques de mixité sociale des quartiers**, que la crise sociale, sanitaire et économique éclaire d'un jour nouveau.

Néanmoins il apparaît essentiel au CNV que **dès maintenant**, et avec le prisme de l'instance, des réflexions plus sociétales soient ouvertes sur les sujets suivants :

- **Suivre les négociations de la programmation 2022-2027.**

Dans le cadre des négociations de la prochaine programmation des fonds européens et le prochain accord de partenariat entre l'Etat français et la Commission Européenne, le CNV rappelle qu'une équité, dans l'attribution des crédits, doit être assurée avec une attention particulière portée sur les territoires fragiles que sont les quartiers prioritaires¹⁰⁴.

¹⁰⁴ **Conseil national des villes** (2019), « Fonds européens et quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 26 juin 2019.*

Le CNV demande que 10% des crédits FEDER et FSE soient fléchés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les régions, autorités de gestion des fonds européens, devront, dans leur programmation, être attentives à cibler des moyens spécifiques pour les territoires fragiles et leurs habitants, notamment sur les enjeux d'offre de santé, de renforcement des services publics, de lutte contre la pauvreté et du numérique.

- Renforcer l'attractivité des territoires et soutenir l'emploi.

Le CNV propose de prolonger **le dispositif de zone franche urbaine**, comme les autres mesures fiscales liées aux zonages, jusqu'en 2022 (fin des contrats de ville) et à l'issue, sur la base d'un bilan, de réfléchir à des dispositifs tenant compte des besoins endogènes et exogènes du développement économiques des QPV (nature d'activités, disponibilités des fonciers, besoins de la population, offre de services (accès aux soins), etc.). Ce prolongement permettrait de donner de la souplesse et de gérer en phase transitoire, les projets d'installation et le déploiement des programmes en cours.

Plus globalement, le CNV propose de revoir les modes de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités en lien avec les équipes de l'ANCT. A ce titre, le CNV élaborera des recommandations pour la prochaine phase de contractualisation tant sur la gouvernance, les modalités, que sur les thématiques et notamment sur la santé.

- Repenser la philosophie générale du système d'imposition actuel.

Le CNV souhaite que soit réfléchi **un nouveau calcul de l'assiette foncière** des collectivités pour leur permettre de conserver de véritables marges de manœuvre fiscales et pouvoir développer des dynamiques d'attractivité des territoires et de mixité sociale.

- Approches innovantes des formes de rémunérations et de valorisation du travail et des savoir-faire

Le CNV souhaite que des réflexions sur des approches innovantes - mais souvent contradictoires - soient engagées autour de la rémunération du travail et de la valorisation des savoir-être et savoir-faire telles que :

- **Le revenu contributif.** Il portera une attention particulière aux résultats de l'expérimentation en Seine Saint Denis lancée en 2017 sur le territoire de Plaine Commune par le philosophe Bernard Stiegler, philosophe et président de l'Institut de recherche et d'innovation (IRI) : « Le revenu contributif se veut une réponse à la baisse progressive de l'emploi salarié ». Le philosophe prend très au sérieux les études qui avancent que près de la moitié des emplois seront automatisables dans un avenir proche. « Tous les emplois prolétariés, qui ne nécessitent aucune

initiative humaine, sont automatisables, assure-t-il. Il faut donc un autre rapport à l'emploi, au travail et une nouvelle répartition des richesses. »¹⁰⁵

- **Le revenu de base et l'impôt négatif.** Le revenu de base est un revenu versé par la collectivité à ses membres de façon universelle, inconditionnelle et individuelle¹⁰⁶. Les pistes de financement sont nombreuses, mais l'impôt sur le revenu en serait certainement une source majeure. L'impôt négatif est assuré aux personnes sans revenu, mais dont le montant diminue progressivement quand le revenu augmente.¹⁰⁷
- **Le « revenu universel éducatif »** que les Cites éducatives souhaitent expérimenter à Grigny sous la forme d'une allocation différentielle ou d'actions spécifiques de soutien contractualisées avec les parents, pour mieux préserver les enfants des conséquences sur la réussite éducative de la pauvreté de leur famille (logement, santé, suivi personnalisé, ouverture sociale et culturelle, opportunités de parcours...).
- **Le revenu universel d'activité**¹⁰⁸ a pour ambition de fusionner une dizaine de prestations sociales en un seul et unique revenu. L'objectif est de simplifier le système et de lutter contre le non-recours, qui pour le RSA atteint 30%. Une phase de consultation citoyenne s'est ouverte en septembre 2019 dont un bilan a été rendu public le 20 janvier 2020 par le gouvernement. Le CNV sera attentif au projet de loi en cours d'élaboration sur ce sujet.
- **Ou toute autre innovation permettant aux personnes les plus précaires, quel que soit leur âge, de vivre le plus dignement possible.**

¹⁰⁵ « Plaine Commune veut expérimenter le revenu contributif », L'Humanité, 12 janvier 2017.

¹⁰⁶ **A partir du 15 juin, 850 000 ménages pauvres pourront bénéficier d'une aide qui leur assurera un niveau de vie minimum compris entre 461 et 1 015 euros.** Le gouvernement espagnol a approuvé le 29 mai le projet de création d'un revenu minimum vital (IMV) qui contribuera à améliorer les conditions de vie de quelque 850 000 ménages pauvres, soit 17 % de la population, dont le revenu moyen est inférieur à 310 euros par mois.

¹⁰⁷ <https://www.revenudebase.info/actualites/revenu-base-impot-negatif-elements-comparaison-debat-sain/>.

¹⁰⁸ <https://www.consultation-rua.gouv.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de saisine du Ministre



MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Le ministre

PARIS, LE 15 AVR. 2020

Nos réf. : D20004958

Madame la vice-présidente,
Monsieur le vice-président,

La crise sanitaire que nous traversons est la pire depuis un siècle. Le combat est loin d'être fini et, au-delà du sujet actuel qui mobilise toutes nos énergies, nous devons anticiper sa sortie et d'ores et déjà réfléchir à des propositions pour « l'après ».

J'accorde toute mon énergie et mon attention aux habitants et habitantes des quartiers populaires, qui, dans leur grande majorité, vivent cette situation inédite avec courage, alors même que je connais leurs difficultés.

Il me semble dès lors particulièrement utile de solliciter le Conseil national des villes que vous présidez pour recueillir son avis sur les mesures à prendre pour anticiper la sortie de crise et accompagner les habitants et habitantes des quartiers populaires, comme les associations de proximité, qu'elles dépendent ou non de grands réseaux qui y œuvrent, avec beaucoup de courage, mais aussi beaucoup d'inquiétude pour l'après crise.

Dans cette perspective, je souhaite que le CNV puisse travailler à des propositions permettant de m'éclairer sur les méthodes et les initiatives solidaires des acteurs et des habitants mises en place que vous trouveriez souhaitables de valoriser et de faire perdurer au-delà de cette crise, tant en termes d'organisation que d'identification de secteurs et populations prioritaires à accompagner pour éviter que les écarts se creusent plus encore et les sentiments de relégation et d'inéquité se renforcent.

Madame Fabienne KELLER
Monsieur Patrick BRAOUEZEC
Vice-présidents du CNV
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Connaissant vos capacités à aborder les sujets sociétaux, il me semble que vos réflexions seront plus qu'utiles, à l'ensemble des élus, associations – qu'elles soient têtes de réseau ou de proximité –, aux habitants des QPV, mais bien au-delà sur l'ensemble des territoires.

Je vous saurai gré d'organiser ce travail collectif afin de pouvoir me rendre un avis sur ces différents domaines et tout autre qui vous semblera pertinent d'ici le mois de mai. Bien sûr, le temps est court, mais je sais vos capacités à produire un travail collectif sans pour autant tenir des réunions en présentiel et je suis sûr que le secrétariat général du CNV, qui depuis le début du confinement vous tient quotidiennement informé par un Bulletin, va trouver la méthode.

Je vous remercie pour votre mobilisation en ces temps difficiles.

Ben. Corda

Julien Denormandie
Julien DENORMANDIE

Annexe 2 : Bibliographie

RAPPORTS

CHARRIERE S. et ROGER P. (2020). Formation obligatoire des 16-18 ans. Passer d'un droit formel à un droit réel, *Rapport public*

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/272836.pdf>

CESE (2019). Cohésion et transitions : agir autrement. *Rapport annuel sur l'état de la France 2019*, Christel Teyssedre et Hervé Le Bouler Le Quillec

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_22_raef_2019.pdf

CIPDR (2020). Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 Tome 1 les 40 mesures pour dynamiser la politique de prévention : <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Tome-1-SNDP-INTERACTIF-1.pdf>

Défenseur des droits (2020). Discriminations et origines : l'urgence d'agir. :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-origine-num-15.06.20.pdf>

FFSU (2019). Livre blanc pour la Sécurité des territoires. Prévention, Répression et Cohésion sociale : <http://efus-network.eu/ffsu/files/2019/09/FFSU-Livre-blanc-pour-la-sécurité-des-territoires-2019.pdf>

Haut conseil à l'égalité (HCE) (2017). La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité, *Rapport n°2017-05-29-SAN-O27* :

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_prekarite_2017_05_29_vf.pdf

ONPV (2018), Rapport annuel Observatoire national de la politique de la ville 2018 : Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires.

http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2018_T1

ARTICLES DE REVUES

Bibliodef, « 1 000 livres pour les cités éducatives une action de bibliodef pour la continuité éducative dans les quartiers prioritaires de la ville » : <https://bibliodef.fr/1000-livres-pour-les-cites-educatives-une-action-de-bibliodef-pour-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville/>, le 27 avril 2020.

DNA, « Covid-19 : des équipages font de la prévention en ville » : <https://www.dna.fr/edition-strasbourg/2020/05/15/covid-19-des-equipages-font-de-la-prevention-en-ville>, le 15 mai 2020.

HCEfh, « Femmes providentielles mais femmes invisibles, sous-payées, surchargées », Communiqué du HCEfh, le 13 mai 2020. : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/femmes-providentielles-mais-femmes-invisibles-sous-payees-surchargees>.

HCEfh, « Lutte contre les violences conjugales et les féminicides : quatre leviers essentiels », Communiqué du HCEfh, le 3 juin 2020 : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites/article/pour-une-protection-reelle-des-femmes-victimes-de-violences-conjugales-quatre>

Mucchielli L., « La dégradation des relations entre les habitants des quartiers pauvres et la police se lit aussi dans les chiffres » : https://www.metropolitiques.eu/A-l-heure-d-importantes-mobilisations-contre-les.html?utm_source=articlesmet&utm_medium=email&utm_campaign=2020_06_19 , le 17 juin 2020.

La Gazette des communes, « Confinement et inclusion numérique : les recommandations du Défenseur des droits » : <https://www.lagazettedescommunes.com/671964/confinement-et-inclusion-numerique-les-recommandations-du-defenseur-des-droits/> , le 1 avril 2020.

La Gazette des communes, « Les dommages collatéraux du coronavirus sur les comptes locaux » : <https://www.lagazettedescommunes.com/679316/les-dommages-collateraux-du-coronavirus-sur-les-comptes-locaux/?abo=1> , le 27 mai 2020.

La Gazette des communes, « Les cités éducatives passent l'épreuve du confinement » : <https://www.lagazettedescommunes.com/681903/les-cites-educatives-passent-lepreuve-du-confinement/?abo=1> , le 4 juin 2020.

Le Figaro, « Coronavirus : 500 millions de personnes dans le monde menacées par la pauvreté » : <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/coronavirus-500-millions-de-personnes-dans-le-monde-menacees-par-la-pauvrete-20200409> , le 9 avril 2020.

Le Monde, « Collectivité : un plan d'urgence de 4,5 milliards d'euros face à la crise » : https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/05/29/collectivites-locales-un-plan-d-urgence-de-4-5-milliards-d-euros-pour-faire-face-a-la-crise_6041160_823448.html , le 29 mai 2020.

Le Parisien, « Avocat, psychologue, médecin dans les Yvelines les femmes peuvent consulter dans le bus » : <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/avocat-psychologue-medecin-dans-les-yvelines-les-femmes-peuvent-consulter-dans-le-bus-15-06-2020-8335839.php> , le 15 juin 2020

L'Humanité, « Plaine Commune veut expérimenter le revenu contributif », Pierric Marissal : <https://www.humanite.fr/plaine-commune-veut-experimenter-le-revenu-contributif-630247> , le 12 janvier 2017

L'Humanité, « Après la crise sanitaire, l'explosion du chômage » : <https://www.humanite.fr/conjoncture-apres-la-crise-sanitaire-lexplosion-du-chomage-690149> , le 10 juin 2020.

Libération, « Le Défenseur des droits dénonce un cas de « discrimination systémique » par la police » : <https://www.liberation.fr/france/2020/06/02/le-defenseur-des-droits-denonce-un-cas-de-discrimination-systemique-par-la-police> , le 2 juin 2020.

The conversation, « Covid 19 les classes populaires paient-elles le plus lourd tribut au coronavirus en France" : <https://theconversation.com/covid-19-les-classes-populaires-paient-elles-le-plus-lourd-tribut-au-coronavirus-en-france-> , le 18 mai 2020.

CONTRIBUTIONS CNV

Conseil national des villes (2017), « Contribution du CNV pour le Comité Interministériel des Villes », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 12 décembre 2017.*

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/2017.12.11_contribution_du_cnv_vers_2_def.pdf

Conseil national des villes (2018), « Préconisations du CNV pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV », *Avis du CNV adopté par validation électronique le 9 avril 2018.*

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/2018_avis_associations_de_proximite_v1.pdf

Conseil national des villes (2018), « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 21 juin 2018.*

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/2018_avis_les_laisses_pour_compte_du_passage_au_tout_numerique.pdf

Conseil national des villes (2018), « La place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public dans les quartiers prioritaires », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 21 juin 2018.*

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2015-2018-115>

Conseil national des villes (2019), « Fonds européens et quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 26 juin 2019 :*

[https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.06.26 -_avis_fonds_europeens_et_quartiers_prioritaires.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.06.26_-_avis_fonds_europeens_et_quartiers_prioritaires.pdf)

Conseil national des villes (2019), « Mères isolées en QPV, monoparentalités, employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 8 octobre 2019.*

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019_8.10_2019_avis_meres_isolees_en_qpv.pdf

Conseil national des villes (2019), « Economie Informelle et quartiers prioritaires : Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi », *Avis du CNV adopté en Assemblée Plénière le 8 octobre 2019.*

[https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.8.10 -_avis_economie_informelle.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.8.10_-_avis_economie_informelle.pdf)

Conseil national des villes (2019), « Sport au féminin en QPV, vecteur d'émancipation ? », *Compte rendu séminaire interne du lundi 4 mars 2019.*

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019_4mars_cr_seminaire_sport_vdef_et_femmes_15.03_2.pdf

Retrouvez l'ensemble des avis du Conseil national des villes : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cnv#scrollNav-5>.

PUBLICATIONS

BAUQUET N., (2020), L'action publique face à la crise du Covid-19, *Institut Montaigne* : Institut Montaigne <https://www.institutmontaigne.org/publications/laction-publique-face-la-crise-du-covid-19>

BEHAR D., CZETOK S., DESJARDINS X., et al. (2020), « Vivre avec la crise : Quels enseignements pour les politiques territoriales ? », *Etude Terranova* : <http://tnova.fr/notes/vivre-avec-la-crise-quels-enseignements-pour-les-politiques-territoriales>

CNLE, Lettre adressée à Madame Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé, le 16 avril 2020 :

https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/courrier_madame_lazaar_16_4_2020.pdf

CRPV (2020) « L'impact de la crise sanitaire sur les habitant.es des QPV » : <http://www.reseau-crpv.fr/wp-content/uploads/2020/04/2020-04-07-Limpact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-habitant.es-des-QPV.pdf>

Défenseur des droits (2017) « Relations police/populations : le défenseur des droits publie une enquête sur les contrôles d'identité » :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/rerelations-policepopulation-le-defenseur-des-droits-publie-une-enquete-sur-les>

FRANCE URBAINE (2020) « Contribution de France Urbaine pour un plan de relance écologique et sociale. » :

http://franceurbaine.org/sites/franceurbaine.org/files/documents/franceurbaine_org/contribution_de_france_urbaine_pour_un_plan_de_relance_ecologique_et_sociale_vf.pdf

IPCAN, Synthèse du 5^{ème} séminaire d'IPCAN et la Déclaration de Paris des membres de l'IPCAN, réseau de mécanismes indépendants de contrôle externe des forces de sécurité.

<https://ipcan.org/fr/non-classe/rerelations-police-population-une-synthese-des-points-de-vue-dexperts-europeens>.

KELLER F. et BRAOUEZEC P (2020) « Les mères célibataires isolées ont besoin d'être épaulées », *Tribune Le Monde* : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/08/les-meres-celibataires-isolees-ont-besoin-d-etre-epaulees_6039056_3232.html

LEVY J., FAUCHILLE J-N. et POVOAS A. (2018) « Théorie de la Justice Spatiale. Géographies du juste et de l'injuste », *Editions Odile Jacob* : https://www.researchgate.net/publication/332673923_Theorie_de_la_Justice_Spatiale_Geographies_du_juste_et_de_l'injuste

MARTIN P. (2016) « La gestion moderne de la file d'attente au guichet de l'assurance maladie » : <http://institut.fsu.fr/La-gestion-moderne-de-la-file-d-attente-au-guichet-de-l-assurance-maladie-un.html>

Ministère de la Cohésion des Territoires (2018). La France, une chance. Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, Dossier de presse 18 juillet 2018 : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/dp-feuillede-route-pv_2018-10_web.pdf

RENAUD A., et SEMECURBE F. (2016) « Les habitants des quartiers de la politique de la ville. La pauvreté côtoie d'autres fragilités », INSEE, *Insee première*. : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121538>

UNESCO (2020) « Plus de 130 ministres appellent à soutenir le secteur culturel dans la réponse à la crise du COVID-19 » : <https://fr.unesco.org/news/plus-130-ministres-appellent-soutenir-secteur-culturel-reponse-crise-du-covid-19>